

Règlement de zonage

Grilles des spécifications

Ville de Sutton

Règlement de zonage

Grilles des spécifications

Ville de Sutton

Règlement de zonage

Grilles des spécifications

Ville de Sutton

AF	AFR	AD	ADM	C	CONS	ECO	H		IND	PAM	PCI	PUB	REC	RUR	CF
<u>AF-01</u>	<u>AFR-01</u>	<u>AD-01</u>	<u>ADM-01</u>	<u>C-01</u>	<u>CONS-01</u>	<u>ECO-01</u>	<u>H-01</u>	<u>H-25</u>	<u>IND-01</u>	<u>PAM-01</u>	<u>PCI-01</u>	<u>PUB-01</u>	<u>REC-01</u>	<u>RUR-01</u>	<u>CF-01</u>
<u>AF-02</u>		<u>AD-02</u>	<u>ADM-02</u>	<u>C-02</u>	<u>CONS-02</u>	<u>ECO-02</u>	<u>H-02</u>	<u>H-26</u>	<u>IND-02</u>	<u>PAM-02</u>		<u>PUB-02</u>	<u>REC-02</u>	<u>RUR-02</u>	<u>CF-02</u>
<u>AF-03</u>		<u>AD-03</u>	<u>ADM-03</u>	<u>C-03</u>	<u>CONS-03</u>	<u>ECO-03</u>	<u>H-03</u>	<u>H-27</u>		<u>PAM-03</u>		<u>PUB-03</u>	<u>REC-03</u>	<u>RUR-03</u>	
<u>AF-04</u>		<u>AD-04</u>	<u>ADM-04</u>	<u>C-04</u>	<u>CONS-04</u>	<u>ECO-04</u>	<u>H-04</u>	<u>H-28</u>		<u>PAM-04</u>		<u>PUB-04</u>		<u>RUR-04</u>	
<u>AF-05</u>		<u>AD-05</u>	<u>ADM-05</u>	<u>C-05</u>	<u>CONS-05</u>		<u>H-05</u>	<u>H-29</u>		<u>PAM-05</u>		<u>PUB-05</u>		<u>RUR-05</u>	
<u>AF-06</u>		<u>AD-06</u>		<u>C-06</u>	<u>CONS-06</u>		<u>H-06</u>	<u>H-30</u>		<u>PAM-06</u>		<u>PUB-06</u>		<u>RUR-06</u>	
<u>AF-07</u>		<u>AD-07</u>		<u>C-07</u>			<u>H-07</u>	<u>H-31</u>		<u>PAM-07</u>		<u>PUB-07</u>		<u>RUR-07</u>	
<u>AF-08</u>		<u>AD-08</u>		<u>C-08</u>			<u>H-08</u>	<u>H-32</u>				<u>PUB-08</u>		<u>RUR-08</u>	
<u>AF-09</u>		<u>AD-09</u>		<u>C-09</u>			<u>H-09</u>	<u>H-33</u>				<u>PUB-09</u>		<u>RUR-09</u>	
<u>AF-10</u>		<u>AD-10</u>		<u>C-10</u>			<u>H-10</u>	<u>H-34</u>				<u>PUB-10</u>		<u>RUR-10</u>	
<u>AF-11</u>		<u>AD-11</u>		<u>C-11</u>			<u>H-11</u>	<u>H-35</u>				<u>PUB-11</u>		<u>RUR-11</u>	
<u>AF-12</u>		<u>AD-12</u>					<u>H-12</u>	<u>H-36</u>				<u>PUB-12</u>		<u>RUR-12</u>	
<u>AF-13</u>		<u>AD-13</u>					<u>H-13</u>	<u>H-37</u>				<u>PUB-13</u>		<u>RUR-13</u>	
<u>AF-14</u>		<u>AD-14</u>					<u>H-14</u>	<u>H-38</u>				<u>PUB-14</u>		<u>RUR-14</u>	
<u>AF-15</u>		<u>AD-15</u>					<u>H-15</u>	<u>H-39</u>				<u>PUB-15</u>		<u>RUR-15</u>	
	<u>AD-16</u>					<u>H-16</u>	<u>H-40</u>				<u>PUB-16</u>		<u>RUR-16</u>		
	<u>AD-17</u>					<u>H-17</u>	<u>H-41</u>				<u>PUB-17</u>		<u>RUR-17</u>		
	<u>AD-18</u>					<u>H-18</u>	<u>H-42</u>				<u>PUB-18</u>				
						<u>H-19</u>	<u>H-43</u>				<u>PUB-19</u>				
						<u>H-20</u>	<u>H-44</u>				<u>PUB-20</u>				
						<u>H-21</u>	<u>H-45</u>				<u>PUB-22</u>				
						<u>H-22</u>	<u>H-46</u>				<u>PUB-23</u>				
						<u>H-23</u>	<u>H-47</u>				<u>PUB-24</u>				
						<u>H-24</u>	<u>H-48</u>				<u>PUB-25</u>				
											<u>PUB-26</u>				
											<u>PUB-27</u>				
AF	AFR	AD	ADM	C	CONS	ECO	H		IND	PAM	PCI	PUB	REC	RUR	CF
15	1	18	5	11	6	4	48		2	7	1	26	3	17	2

Classes d'usages
(Extrait sommaire du règlement de zonage)

Groupe habitation (H)

H1	Unifamiliale
H2	Bifamiliale
H3	Trifamiliale
H4	Multifamiliale
H5	Maison Mobile
H6	Logements sans but lucratif
HC1	Gîte ou maison de chambres
HC2	Hébergement en résidence de tourisme
HC3	Hébergement en résidence principale
HC4	UHA intégrée
HC5	UHA détachée
HC6	Services professionnels
HC7	Atelier d'artisan
HC8	Garde de chevaux
HC9	Garde de poules
HC10	Agriculture périurbaine

Groupe commerce (C)

C1	Local
C101	Magasins de type « dépanneur »
C102	Magasins d'alimentation générale et spécialisée
C103	Tabagies
C104	Magasins de vente d'alcool ou autres produits alcoolisés
C105	Magasins de produits spécialisés
C106	Magasins de meubles et d'appareils ménagers
C107	Magasins de vêtements et de chaussures et magasins à rayons
C108	Magasins de services spécialisés
C109	Boutiques et ateliers
C110	Services financiers et bancaires
C111	Services professionnels
C112	Bureaux d'associations ou d'organismes
C113	Studios d'enregistrement, studios d'artistes ou d'artisans
C114	Services médicaux et soins de santé
C115	Services gouvernementaux, paragouvernementaux ou organismes publics
C116	Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques
C117	Galeries d'art et d'artisanat
C118	Imprimeries et centres de reproduction
C119	Salons funéraires
C120	Services d'enseignement privé
C121	Centres de conditionnement physique
C122	Bureaux de services publics
C123	Terminus d'autobus et poste de taxi
C124	Bureaux administratifs
C125	Marché public
C126	Kiosque d'information touristique
C2	Artériel
C201	Magasins d'alimentation générale
C202	Magasins de vente de produits
C203	Établissements de présentation de spectacle
C204	Salles de réunion / communautaire, salles de réception
C205	Magasins de pièces et accessoires d'automobiles neufs
C3	Régional
C301	Commerces de vente de piscines et spas
C302	Services de location et de vente de petits ou gros outils
C303	Établissements de vente de matériaux de construction neufs
C304	Établissements de vente de matériaux de construction usagés
C305	Établissements de vente et d'entretien de véhicules récréatifs
C306	Établissements de vente, de location ou d'entretien de machineries lourdes
C307	Établissements de vente ou de distribution de produits pétroliers
C308	Ateliers de nettoyage, de confection, de réparation d'appareils domestiques
C309	Établissements de vente d'équipement de ferme
C310	Cliniques vétérinaires pour grands ou petits animaux
C311	Pépinières, les centres de jardinage

C4 Service automobile et pétrolier

C401	Poste d'essence avec ou sans lave-autos
C402	Dépanneur avec poste d'essence avec lave-autos
C403	Dépanneur avec poste d'essence sans lave-autos
C404	Poste d'essence et les services d'entretien de véhicules automobiles
C405	Établissements de vente et d'installation de pièces et d'automobiles
C406	Lave-autos, manuels ou automatiques
C5	Vente et location de véhicules
C501	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs
C502	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés
C503	Établissements de location de véhicules automobiles
C504	Établissements de transport de personnes
C6	Restauration et hébergement
C601	Établissement de restauration pour consommation sur place
C602	Bar laitier
C603	Service au comptoir de nourriture pour consommation rapide
C604	Service à l'auto, autorisé uniquement à l'extérieur du périmètre urbain
C605	Établissement tel que les bars et les discothèques
C606	Établissements d'hébergement tel que les hôtels et motels
C607	Établissements d'hébergement de moins de 15 chambres
C608	Établissements de soins de santé naturels
C7	Établissements à caractère sexuel
C701	Établissements de présentation de spectacles à caractère érotique
C702	Établissement tel que les bars avec spectacles à caractère érotique

CC1	Café-terrasse
-----	---------------

Groupe industrie (I)

I1	Usages et activités industriels légers
I101	Centres de recherche et de développement
I102	Industries d'aliments, de boissons, de tabac
I103	Industries liées aux produits agricoles incluant l'emballage et la distribution
I104	Industries de matière plastique, caoutchouc, de cuir et de matières connexes
I105	Industries de portes et fenêtres, meubles et articles d'ameublement
I106	Industries de métaux et produits métalliques
I107	Industries de l'imprimerie, de l'édition et activités connexes
I108	Industries liées au matériel de transport et de la machinerie
I109	Activités et ateliers de menuiserie, d'usinage ou de soudure
I110	Aires de remisage extérieur de matériaux en vrac ou dépôts
I111	Aire d'entreposage et de remisage de la machinerie lourde
I112	Entreprises liées à la construction, incluant l'entreposage de matériaux
I113	Entrepôts polyvalents destinés à la location
I114	Marchés aux puces intérieurs et les ventes aux enchères
I2	Usages et activités industriels lourds
I201	Exploitation de dépôts de terre noire, de terre arable
I202	Activités d'extraction, carrières, sablières et gravières
I203	Usines de béton, asphalte et produits connexes
I204	Industries du bois et de sa transformation
I205	Industries chimiques ou de produits chimiques
I206	Industries d'huile, lubrifiants et du pétrole
I207	Établissements d'exploitation de la nappe phréatique
I3	Industriel matières résiduelles
I301	Cimetières d'automobiles et cours de ferraille
I302	Établissements de récupération de matières animales
I303	Dépôt de matériaux secs, centre de tri, de récupération et de recyclage
I4	Industrie du cannabis
I401	Industrie du cannabis

Groupe pôle de création et d'innovation (PCI)

PCI101	Service d'incubateur civique, d'entreprises et agricole
PCI102	Espace de co-working pour services professionnels
PCI103	Centre de formation des métiers, de la technologie ou agricole
PCI104	Centre de conférence, de congrès et de foire, salles de réunion
PCI105	Activité de recherche, de développement et d'essai en laboratoire

Groupe public et communautaire (P)

P1	Usages et services publics et institutionnels
P101	Maisons de chambres, centres d'accueil, résidences pour personnes âgées
P102	Services de garde en garderie
P103	Usages sous l'égide d'un corps public, gouvernemental ou sans but lucratif
P104	Établissements d'enseignement privé
P105	Lieux destinés au culte et cimetières
P106	Postes de police et casernes de pompiers (sécurité civile)
P107	Musée et centre d'interprétation
P108	Stationnement public
P2	Usages et services publics et institutionnels lourds
P201	Réseaux d'aqueduc et d'égouts, abribus, stationnements municipaux
P202	Centres d'entretien des services d'utilités publiques
P203	Infrastructures ferroviaires
P204	Usines de traitement ou d'épuration des eaux usées
P205	Service d'utilités publiques avec antennes ou tours
P206	Service d'utilités publiques sans antennes ou tours
P207	Gazoducs, oléoducs et lignes de transport d'électricité de 25kv et plus

Groupe récréatif (R)

R1	Usages et activités récréatifs extensifs extérieurs
R101	Usages et activités récréatifs intensifs intérieurs ou extérieurs
R102	Sentiers d'interprétation, multifonctionnels, de randonnée et jeux d'aventure
R103	Camping rustique
R104	Kiosques d'information touristique
R2	Usages et activités récréatifs intensifs intérieurs ou extérieurs
R201	Activités récréatives extérieures tel les terrains de golf
R202	Activités récréatives extérieures, tels courts de tennis et champs de tir
R203	Camping
R204	Camping expérientiel
R205	Camping nomade
R206	Activités récréatives intérieures tels gymnases, arénas et piscines
R207	Centre de ski alpin

Groupe agricole (A)

A1	Usages et activités reliés au domaine de l'agriculture
A101	Usages et activités reliés au domaine de l'agriculture
A102	Usages et activités reliés au domaine de la vigne ou de la pomme
A103	Usages et activités reliés à l'acériculture
A2	Commerces directement liés aux activités agricoles
A201	Commerces directement liés aux activités agricoles
A3	Centres équestres et éleveurs d'équidés
A301	Centres équestres et éleveurs d'équidés
A4	Chenils et fourrières pour animaux
A401	Chenils et fourrières pour animaux
AC1	Kiosques de vente et tables champêtres
AC2	Habitations collectives pour travailleurs saisonniers
AC3	Commerces reliés à l'agrotourisme

Groupe

ECO1	Protection et mise en valeur de milieux d'intérêt écologique
ECO101	Aire de conservation, réserve naturelle ou d'intérêt écologique
ECO102	Interprétation de la faune et de la flore, poste d'observation, halte
ECO103	Corridor écologique
ECO2	Habitation unifamiliale isolée insérée dans un milieux d'intérêt écologique
ECO201	Habitation unifamiliale isolée comportant 1 seul logement
ECO3	Voies de circulation offrant des paysages d'intérêt
ECO301	Voies de circulation offrant des paysages d'intérêt



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AF-01							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone				●														
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)			H1														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)				P2													
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)					A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu					(1)													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingemment de certains usages				HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				20 000		20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				60		60	60	60	60									
Profondeur m (min.)				100		100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA									
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-										
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)		10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)		6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)		10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)		7,1															
	Profondeur m (min.)		7,1															
	Superficie m² (min.)		60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)		-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs		Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis				●	●	●	●	●	●									
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares				●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																		
(1) P202, P205																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-02							
							a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente															
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●								
SECTION B - Usage															
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1													
	Commerce (C)														
	Industrie (I)														
	Pôle de création et d'innovation (PCI)														
	Public et institutionnel (P)		P2												
	Récréatif (R)														
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4								
Intérêt écologique et conservation (ECO)															
Usage principal spécifiquement permis															
Usage principal spécifiquement exclu			(1)												
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis														
	Spécifiquement exclu														
Usages mixtes															
Usage conditionnel															
Contingentement de certains usages		HC2													
SECTION C - Infrastructure requise															
Réseau d'aqueduc municipal															
Réseau d'égout sanitaire municipal															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)															
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)															
Superficie m² (min.)							20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		
Frontage simple m (min.)															
Largeur m (min.)							60		60	60	60	60	60		
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100	100		
SECTION F - Occupation															
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)															
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)															
Espace végétalisé % (min.)															
Projet intégré A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire							NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti															
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I												
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10		15	15	10	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1												
		Profondeur m (min.)	7,1												
		Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière															
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●			
SECTION I - Note															
(1) P202, P205															
SECTION J - Amendement															



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-03								
							a	b	c	d	e	f	g	h		
SECTION A - Zone agricole permanente																
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●									
SECTION B - Usage																
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1														
	Commerce (C)															
	Industrie (I)															
	Pôle de création et d'innovation (PCI)															
	Public et institutionnel (P)		P2													
	Récréatif (R)															
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																
Usage principal spécifiquement exclu			(1)													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis															
	Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																
Usage conditionnel																
Contingentement de certains usages		HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																
Réseau d'aqueduc municipal																
Réseau d'égout sanitaire municipal																
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																
Superficie m² (min.)							20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
Frontage simple m (min.)																
Largeur m (min.)							60		60	60	60	60	60			
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100	100			
SECTION F - Occupation																
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0			
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																
Espace végétalisé % (min.)																
Projet intégré							A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti																
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I													
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10		15	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1													
		Profondeur m (min.)	7,1													
		Superficie m² (min.)	60													
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10													
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)														
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)														
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière																
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●	●			
SECTION I - Note																
(1) P202, P205																
SECTION J - Amendement																



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AF-04							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●															
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P2																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu			(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM										
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000										
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60										
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100										
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0										
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-	30/-											
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-	30/-											
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6											
	Arrière m (min.)	10		15	15	10	15											
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●										
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●										
SECTION I - Note																		
(1) P202, P205																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-05						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							20 000		20 000	20 000	20 000	20 000		
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							60		60	60	60	60		
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100		
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-	30/-						
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-	30/-						
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6						
		Arrière m (min.)	10		15	15	10	15						
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1											
		Profondeur m (min.)	7,1											
		Superficie m² (min.)	60											
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares							●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AF-07							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●															
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)		P2															
	Récréatif (R)			R2														
	Agricole (A)				A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis				(2)														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
	Latérale m (min.)	6			6	6	6	6	6									
	Arrière m (min.)	10			15	15	15	15	15									
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5									
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2									
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																		
(1) P202, P205																		
(2) R201																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-08						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3								
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60								
Profondeur m (min.)		100		100	100	100								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-								
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-								
	Latérale m (min.)	6		6	6	6								
	Arrière m (min.)	10		15	15	10								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-09						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)							PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							20 000		20 000	20 000	20 000	20 000		
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							60		60	60	60	60		
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100		
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire							NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-						
		Avant secondaire m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-						
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6						
		Arrière m (min.)	10		15	15	15	15						
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1											
		Profondeur m (min.)	7,1											
		Superficie m² (min.)	60											
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●		
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-10						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)		C6											
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)			P2										
	Récréatif (R)					R1	R2							
	Agricole (A)							A1	A2	A3				
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis			(1)			(3)								
Usage principal spécifiquement exclu				(2)										
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2				R102								
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		40 000	40 000			40 000	40 000	40 000	40 000					
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		90	90			90	90	90	90					
Profondeur m (min.)		100	100			100	100	100	100					
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I										
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	10/100			10/-	30/-	30/-	30/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-			10/-	30/-	30/-	30/-					
	Latérale m (min.)	6	6			6	6	6	6					
	Arrière m (min.)	10	10			10	15	15	15					
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1			7,1								
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1			7,1								
	Superficie m² (min.)	60	60			60								
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10	-/10			-/10								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION I - Note														
(1) C607														
(2) P202, P205														
(3) R203														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-11	
		a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente									
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone		●							
SECTION B - Usage									
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1							
	Commerce (C)		C6						
	Industrie (I)								
	Pôle de création et d'innovation (PCI)								
	Public et institutionnel (P)			P2					
	Récréatif (R)				R1	R2			
	Agricole (A)						A1	A2	A3
Intérêt écologique et conservation (ECO)									
Usage principal spécifiquement permis			(1)			(3)			
Usage principal spécifiquement exclu				(2)					
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis								
	Spécifiquement exclu								
Usages mixtes									
Usage conditionnel									
Contingentement de certains usages		HC2			R103				
SECTION C - Infrastructure requise									
Réseau d'aqueduc municipal									
Réseau d'égout sanitaire municipal									
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
Superficie m² (min.)		40 000	40 000			40 000	40 000	40 000	40 000
Frontage simple m (min.)									
Largeur m (min.)		90	90			90	90	90	90
Profondeur m (min.)		100	100			100	100	100	100
SECTION F - Occupation									
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée									
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)									
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)									
Espace végétalisé % (min.)									
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA	NA		
NA: non autorisé									
SECTION G - Cadre bâti									
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	10/100			10/-	30/-	30/-	30/-
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-			10/-	30/-	30/-	30/-
	Latérale m (min.)	6	6			6	6	6	6
	Arrière m (min.)	10	10			10	15	15	15
	Largeur m (min.)	7,1	7,1			7,1			
Dimension du bâtiment principal	Profondeur m (min.)	7,1	7,1			7,1			
	Superficie m² (min.)	60	60			60			
	En mètre(s) (min. / max.)	-/10	-/10			-/10			
Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)								
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)								
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2
SECTION H - Disposition particulière									
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●	●
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION I - Note									
(1) C607									
(2) P202, P205									
(3) R203									
SECTION J - Amendement									



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-12								
							a	b	c	d	e	f	g	h		
SECTION A - Zone agricole permanente																
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●									
SECTION B - Usage																
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1														
	Commerce (C)															
	Industrie (I)															
	Pôle de création et d'innovation (PCI)															
	Public et institutionnel (P)		P2													
	Récréatif (R)															
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																
Usage principal spécifiquement exclu			(1)													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis															
	Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																
Usage conditionnel																
Contingentement de certains usages		HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																
Réseau d'aqueduc municipal																
Réseau d'égout sanitaire municipal																
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																
Superficie m² (min.)							40 000		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
Frontage simple m (min.)																
Largeur m (min.)							90		90	90	90	90	90			
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100	100			
SECTION F - Occupation																
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0			
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																
Espace végétalisé % (min.)																
Projet intégré							A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti																
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I												
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10		15	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1													
		Profondeur m (min.)	7,1													
		Superficie m² (min.)	60													
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10													
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)														
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)														
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière																
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●	●			
SECTION I - Note																
(1) P202, P205																



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-13						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)							PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							40 000		40 000	40 000	40 000	40 000		
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							90		90	90	90	90		
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100		
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire							NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-	30/-						
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-	30/-						
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6						
		Arrière m (min.)	10		15	15	10	15						
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1											
		Profondeur m (min.)	7,1											
		Superficie m² (min.)	60											
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●		
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-14								
							a	b	c	d	e	f	g	h		
SECTION A - Zone agricole permanente																
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●									
SECTION B - Usage																
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1														
	Commerce (C)															
	Industrie (I)															
	Pôle de création et d'innovation (PCI)															
	Public et institutionnel (P)		P2													
	Récréatif (R)															
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																
Usage principal spécifiquement exclu			(1)													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis															
	Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																
Usage conditionnel																
Contingentement de certains usages		HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																
Réseau d'aqueduc municipal																
Réseau d'égout sanitaire municipal																
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																
Superficie m² (min.)							40 000		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
Frontage simple m (min.)																
Largeur m (min.)							90		90	90	90	90	90			
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100	100			
SECTION F - Occupation																
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0			
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																
Espace végétalisé % (min.)																
Projet intégré							A : autorisé O : obligatoire	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti																
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I													
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10		15	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1													
		Profondeur m (min.)	7,1													
		Superficie m² (min.)	60													
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10													
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)														
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)														
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière																
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●	●			
SECTION I - Note																
(1) P202, P205																
SECTION J - Amendement																



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AF-15							
							a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente															
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●								
SECTION B - Usage															
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1													
	Commerce (C)														
	Industrie (I)														
	Pôle de création et d'innovation (PCI)														
	Public et institutionnel (P)		P2												
	Récréatif (R)														
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4								
Intérêt écologique et conservation (ECO)															
Usage principal spécifiquement permis															
Usage principal spécifiquement exclu			(1)												
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis														
	Spécifiquement exclu														
Usages mixtes															
Usage conditionnel															
Contingentement de certains usages		HC2													
SECTION C - Infrastructure requise															
Réseau d'aqueduc municipal															
Réseau d'égout sanitaire municipal															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)															
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)															
Superficie m² (min.)							40 000		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000		
Frontage simple m (min.)															
Largeur m (min.)							90		90	90	90	90	90		
Profondeur m (min.)							100		100	100	100	100	100		
SECTION F - Occupation															
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)															
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)															
Espace végétalisé % (min.)															
Projet intégré							A : autorisé O : obligatoire	NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti															
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I												
		Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	10/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	10/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10		15	15	10	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1												
		Profondeur m (min.)	7,1												
		Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière															
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●	●		
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note															
(1) P202, P205															



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AFR-01						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)			20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000								
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)			60		60	60	60	60	60								
Profondeur m (min.)			100		100	100	100	100	100								
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré			A : autorisé O : obligatoire	NA	NA												
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I															
	Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-										
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares			●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-01							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone												●						
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)		H1															
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)			P2														
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)				A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu													(1)					
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu		HC2															
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)			3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)			50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)			60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré			A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal			I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)		10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)		10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)		6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)		10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)		7,1															
	Profondeur m (min.)		7,1															
	Superficie m² (min.)		60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)		-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs		Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis												●	●	●	●	●	●	
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares												●	●	●	●	●	●	
SECTION I - Note																		
(1) P202, P205																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-02						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							3 000		20 000	20 000	20 000	20 000		
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							50		60	60	60	60		
Profondeur m (min.)							60		100	100	100	100		
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)							1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré							A : autorisé O : obligatoire	NA						
NA: non autorisé														
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë					I							
		Avant m (min. / max.)					10/-		30/-	30/-	30/-	30/-		
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)					10/-		30/-	30/-	30/-	30/-		
		Latérale m (min.)					6		6	6	6	6		
		Arrière m (min.)					10		15	15	15	15		
		Largeur m (min.)					7,1							
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)					7,1							
		Superficie m² (min.)					60							
		En mètre(s) (min. / max.)					-/10							
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
		Murs					Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5		
Matériaux de revêtement		Toiture					Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2		
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●	●		
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-03						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		5 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I												
	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●							
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-04						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré	A : autorisé	NA	NA											
	NA: non autorisé													
	O : obligatoire													
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I												
	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●						
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-05						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		10 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●						
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-06						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										●							
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)		P2														
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)				A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)					3 000			20 000	20 000	20 000	20 000	20 000					
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)					50			60	60	60	60	60					
Profondeur m (min.)					60			100	100	100	100	100					
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA													
		NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-								
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-								
	Latérale m (min.)	6			6	6	6	6	6								
	Arrière m (min.)	10			15	15	15	15	15								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis					●	●	●	●	●	●	●						
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares					●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-07						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu		(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●									
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-08						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	4		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●										
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-09							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										●								
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P2																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)		A2															
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu			(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)										Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		5 000		20 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50		60														
Profondeur m (min.)		60		100														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré	A : autorisé	NA																
	NA: non autorisé																	
	O : obligatoire																	
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-														
	Latérale m (min.)	6		6														
	Arrière m (min.)	10		15														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P202, P205																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-10						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)		P2														
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		5 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●										
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-11						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										●							
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)		H1														
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu		HC2														
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)			5 000														
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)			50														
Profondeur m (min.)			60														
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
		NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)		10/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)		10/-														
	Latérale m (min.)		6														
	Arrière m (min.)		10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)		7,1														
	Profondeur m (min.)		7,1														
	Superficie m² (min.)		60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)		-/10														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs		Catégorie 3														
	Toiture		Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares			●														
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-12						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		15 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	60/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-13						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)		P2														
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
		NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6	6									
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15	15									
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5									
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2									
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-14						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
		NA: non autorisé												
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	AD-15						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu		(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		3 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		60		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
		NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●										
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-16						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)				A1	A2	A3							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		5 000	20 000	20 000	20 000	20 000								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		50	60	60	60	60								
Profondeur m (min.)		60	100	100	100	100								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
		NA: non autorisé												
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-			30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-			30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6			6	6	6							
	Arrière m (min.)	10			15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-17						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		10 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0											
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré	A : autorisé	NA												
	NA: non autorisé													
O : obligatoire														
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I												
	Avant m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/100		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●							
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	AD-18						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		10 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré	A : autorisé	NA												
	NA: non autorisé													
	O : obligatoire													
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●							
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ADM-01						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										●							
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)		P2														
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	60/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●											
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●											
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	ADM-02						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone							●							
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3								
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		40 000		40 000	40 000	40 000								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		90		90	90	90								
Profondeur m (min.)		100		100	100	100								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA	NA								
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I												
	Avant m (min. / max.)	60/-		30/-	30/-	30/-								
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-								
	Latérale m (min.)	6		6	6	6								
	Arrière m (min.)	10		15	15	15								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3		Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5								
	Toiture	Catégorie 1		Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●								
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ADM-03						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)		P2														
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4										
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu			(1)														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	60/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-										
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5									
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2									
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●									
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ADM-04											
												a	b	c	d	e	f	g	h			
SECTION A - Zone agricole permanente																						
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone												●										
SECTION B - Usage																						
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)		H1																			
	Commerce (C)																					
	Industrie (I)																					
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																					
	Public et institutionnel (P)			P2																		
	Récréatif (R)																					
	Agricole (A)					A1	A2	A3	A4													
Intérêt écologique et conservation (ECO)																						
Usage principal spécifiquement permis																						
Usage principal spécifiquement exclu													(1)									
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																				
		Spécifiquement exclu		HC2																		
Usages mixtes																						
Usage conditionnel																						
Contingentement de certains usages																						
SECTION C - Infrastructure requise																						
Réseau d'aqueduc municipal																						
Réseau d'égout sanitaire municipal																						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																						
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																						
Superficie m² (min.)				20 000			20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000										
Frontage simple m (min.)																						
Largeur m (min.)				60			60	60	60	60	60	60										
Profondeur m (min.)				100			100	100	100	100	100	100										
SECTION F - Occupation																						
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0										
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																						
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																						
Espace végétalisé % (min.)																						
Projet intégré				A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire		NA																
SECTION G - Cadre bâti																						
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe		I																		
		Avant m (min. / max.)		60/-			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-										
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)		10/-			30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-										
		Latérale m (min.)		6			6	6	6	6	6	6										
		Arrière m (min.)		10			15	15	15	15	15	15										
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1																		
		Profondeur m (min.)		7,1																		
		Superficie m² (min.)		60																		
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/10																		
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																				
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																				
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5										
		Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2									
SECTION H - Disposition particulière																						
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares												●	●	●	●	●	●	●				
SECTION I - Note																						
(1) P202, P205																						
SECTION J - Amendement																						



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ADM-05						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●														
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4											
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu		(1)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000									
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60									
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100									
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I															
	Avant m (min. / max.)	60/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-		30/-	30/-	30/-	30/-	30/-									
	Latérale m (min.)	6		6	6	6	6	6									
	Arrière m (min.)	10		15	15	15	15	15									
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5									
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2									
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●									
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●									
SECTION I - Note																	
(1) P202, P205																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	C-01
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4						
	Commerce (C)					C1	C2	C6			
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)									P1	
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2						
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages											
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur m (min.)											
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6	0/0	0/0	0/0	0/0	-/-	-/-
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●					●	●
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé								
		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I	I,J	I,J	I	I	I,J
		Avant m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
		Latérale m (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Arrière m (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6	6
		Profondeur m (min.)									
		Superficie m² (min.)	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière											
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	C-02						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)	C1	C2														
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes		•	•														
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		•	•														
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		500	500														
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		15	15														
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J,C	I														
	Avant m (min. / max.)	2/-	25/-														
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	2/-	5/-														
	Latérale m (min.)	2	2														
	Arrière m (min.)	5	5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	18														
	Profondeur m (min.)		7,1														
	Superficie m² (min.)	40	100														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	C-03
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4						
	Commerce (C)					C1 (1)	C2	C6			
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)									P1	
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2						
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages											
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur m (min.)											
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6	0/0	0/0	0/0	0/0	-/-	-/-
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●					●	●
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé								
		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C
		Avant m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
		Latérale m (min.)									
		Arrière m (min.)									
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Profondeur m (min.)									
		Superficie m² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
		En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière											
						(1)					
SECTION I - Note											
(1) Le stationnement des véhicules automobiles de travail ou de service n'est autorisé qu'à l'intérieur d'un bâtiment, pour les usages du code C111 autorisés à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-04						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4		C1, C2	C6						
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)									P1	P2			
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														(1)
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2									
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6	0	0	-/-	0					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●			●						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	NA
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
		Avant secondaire m (min. / max.)	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-	2/-
		Latérale m (min.)	2											
		Arrière m (min.)	7,5											
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
		En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P206														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-05						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3										
	Commerce (C)				C1	C2	C6							
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)								P1	P2				
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2										
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	750	750	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	22	25	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	0/0	0/0	0/0	0/0	-/-					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●					●					
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	NA
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-
	Latérale m (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Arrière m (min.)	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
</														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-05	
							a	b	c
							d	e	f
							g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente									
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone								
SECTION B - Usage									
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3				
3		Commerce (C)				C1	C2	C6	
4		Industrie (I)							
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)							
6		Public et institutionnel (P)						P1	P2
7		Récréatif (R)							
8		Agricole (A)							
9		Intérêt écologique et conservation (ECO)							
10	Usage principal spécifiquement permis								
11	Usage principal spécifiquement exclu								
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis							
13		Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2				
14	Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●
15	Usage conditionnel								
16	Contingentement de certains usages								
SECTION C - Infrastructure requise									
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
20	Superficie m² (min.)		600	750	750	500	500	500	500
21	Frontage simple m (min.)								
22	Largeur m (min.)		20	22	25	15	15	15	15
23	Profondeur m (min.)								
SECTION F - Occupation									
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	0/0	0/0	0/0	-/-
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●			●	
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)								
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)								
28	Espace végétalisé % (min.)								
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A	NA
SECTION G - Cadre bâti									
30	Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I	I	I	I
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-
32		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-
33		Latérale m (min.)	2	2	2	2	2	2	2
34		Arrière m (min.)	8	8	8	8	8	8	8
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	5	5	5	5	5	5	5
36		Profondeur m (min.)							
37		Superficie m² (min.)	30	30	30	30	30	30	30
38		En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12
39	Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)							
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)							
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière									
43									
44									
45									
46									
47									
48									
49									
50									
SECTION I - Note									
51									
52									
53									
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
SECTION J - Amendement									
61									
62									
63									
64									



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-07						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H6											
	Commerce (C)			C3	C5									
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)					P1								
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis					(1)	(2)								
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2											
Usages mixtes		●	●	●	●	●								
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500		500	500	500								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15		15	15	15								
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	5/18	0/*0	0/*0	0/*0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I								
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
	Latérale m (min.)	2	2	2	2	2								
	Arrière m (min.)	8	8	8	8	8								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	6	6	6	6								
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)	30		30	30									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) C503														
(2) P102														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-08						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4									
	Commerce (C)					C3	C4, C5							
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)								P1					
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis							(1)							
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2									
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois					
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	750	750	1 000	15 000	500	500						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	20	20	25	15	15	15						
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6				-/-					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•				•					
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	NA	NA	A					
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J	I	I	I	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-					
	Latérale m (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2					
	Arrière m (min.)	8	8	8	8	8	8	8	8					
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6					
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)	30	30	30	30	30	30	30	30					
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12	-/12					
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) C401, C402, C403, C404, C405, C503, C504														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	C-09						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3														
	Commerce (C)				C6													
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu		HC2	HC2	HC2													
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●													
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	600	600	600													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		15	15	15	15													
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	0/0													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
		A	A	A														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I													
	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-													
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-													
	Latérale m (min.)	3	3	3	3													
	Arrière m (min.)	5	5	5	5													
	Largeur m (min.)	5	5	5	5													
Dimension du bâtiment principal	Profondeur m (min.)																	
	Superficie m² (min.)	30	30	30	30													
	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12													
Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●													
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	C-10						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)	C6															
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/	Spécifiquement permis																
complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		●															
Réseau d'égout sanitaire municipal		●															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		500															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		20															
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
	Latérale m (min.)	6															
	Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,4															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	70															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●															
SECTION I - Note																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	C-11						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3										
	Commerce (C)				C1	C6								
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
	Intérêt écologique et conservation (ECO)													
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2		HC2								
Usages mixtes		●	●	●	●	●								
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne	Montagne								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15								
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I	I								
	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-								
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-								
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6								
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4								
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1								
	Superficie m² (min.)	70	70	70	70	70								
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	H-01						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																		
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2														
3		Commerce (C)			C1	C2												
4		Industrie (I)																
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)																
6		Public et institutionnel (P)																
7		Récréatif (R)																
8		Agricole (A)																
9		Intérêt écologique et conservation (ECO)																
10	Usage principal spécifiquement permis				(1)	(2)												
11	Usage principal spécifiquement exclu																	
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
13		Spécifiquement exclu																
14	Usages mixtes		•	•	•	•												
15	Usage conditionnel																	
16	Contingentement de certains usages		HC2	HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																		
17	Réseau d'aqueduc municipal																	
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•												
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
20	Superficie m² (min.)		5 000	5 000	5 000	5 000												
21	Frontage simple m (min.)																	
22	Largeur m (min.)		50	50	50	50												
23	Profondeur m (min.)		60	60	60	60												
SECTION F - Occupation																		
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	0/0	0/0												
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
28	Espace végétalisé % (min.)																	
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA												
SECTION G - Cadre bâti																		
30	Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I												
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-												
32		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-												
33		Latérale m (min.)	6	6	6	6												
34		Arrière m (min.)	10	10	10	10												
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1												
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1												
37		Superficie m² (min.)	60	60	60	60												
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9												
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2												
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1												
SECTION H - Disposition particulière																		
43																		
44																		
45																		
46																		
47																		
48																		
49																		
50																		
SECTION I - Note																		
51	(1) C101, C102, C108, C117																	
52	(2) C204																	
53																		
54																		
55																		
56																		
57																		
58																		
59																		
60																		
SECTION J - Amendement																		
61																		
62																		
63																		
64																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	H-02						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																		
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2														
3		Commerce (C)			C1	C2												
4		Industrie (I)																
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)																
6		Public et institutionnel (P)																
7		Récréatif (R)																
8		Agricole (A)																
9		Intérêt écologique et conservation (ECO)																
10	Usage principal spécifiquement permis				(1)	(2)												
11	Usage principal spécifiquement exclu																	
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
13		Spécifiquement exclu																
14	Usages mixtes		•	•	•	•												
15	Usage conditionnel																	
16	Contingentement de certains usages		HC2	HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																		
17	Réseau d'aqueduc municipal																	
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•												
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
20	Superficie m² (min.)		5 000	5 000	5 000	5 000												
21	Frontage simple m (min.)																	
22	Largeur m (min.)		50	50	50	50												
23	Profondeur m (min.)		60	60	60	60												
SECTION F - Occupation																		
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	0	0												
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
28	Espace végétalisé % (min.)																	
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA												
SECTION G - Cadre bâti																		
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I											
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-												
32		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-												
33		Latérale m (min.)	6	6	6	6												
34		Arrière m (min.)	10	10	10	10												
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1												
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1												
37		Superficie m² (min.)	60	60	60	60												
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9												
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2												
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2												
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1												
SECTION H - Disposition particulière																		
43																		
44																		
45																		
46																		
47																		
48																		
49																		
50																		
SECTION I - Note																		
51	(1) C101, C102, C108, C117																	
52	(2) C204																	
53																		
54																		
55																		
56																		
57																		
58																		
59																		
60																		
SECTION J - Amendement																		
61																		
62																		
63																		
64																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-03						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		1 500															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		25															
Profondeur m (min.)		30															
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-															
	Latérale m (min.)	2															
	Arrière m (min.)	8															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares										●							
SECTION I - Note																	

Projet de Règlement de zonage numéro xxxx,
27 mai 2026



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-05						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2											
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
	Intérêt écologique et conservation (ECO)													
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2											
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●											
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	750											
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	25											
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2											
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I										
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-											
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-											
	Latérale m (min.)	3	4											
	Arrière m (min.)	7,5	8,3											
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1											
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1											
	Superficie m² (min.)	60	70											
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10,5	-/10,5											
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1											
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1											
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-06							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4													
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2													
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•													
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	600	750	1 000													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		20	22	22	25													
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/4													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•													
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J,C	I	I												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
	Latérale m (min.)	3	4	3	3													
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,3	8,3	8,3													
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1													
	Superficie m² (min.)	60	70	60	60													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-07										
a												b	c	d	e	f	g	h			
SECTION A - Zone agricole permanente																					
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																					
SECTION B - Usage																					
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4																
	Commerce (C)																				
	Industrie (I)																				
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																				
	Public et institutionnel (P)																				
	Récréatif (R)																				
	Agricole (A)																				
Intérêt écologique et conservation (ECO)																					
Usage principal spécifiquement permis																					
Usage principal spécifiquement exclu																					
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																				
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2																
Usages mixtes																					
Usage conditionnel																					
Contingentement de certains usages																					
SECTION C - Infrastructure requise																					
Réseau d'aqueduc municipal												•	•	•	•						
Réseau d'égout sanitaire municipal												•	•	•	•						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																					
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																					
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																					
Superficie m² (min.)												600	600	750	1 000						
Frontage simple m (min.)																					
Largeur m (min.)												20	22	22	25						
Profondeur m (min.)																					
SECTION F - Occupation																					
Logement par bâtiment (min. / max.)												1/1	2/2	3/3	4/6						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée												•	•	•	•						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																					
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																					
Espace végétalisé % (min.)																					
Projet intégré												A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A				
SECTION G - Cadre bâti																					
Structure du bâtiment principal												I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)											6/-	6/-	6/-	6/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)											6/-	6/-	6/-	6/-						
	Latérale m (min.)											3	4	3	3						
	Arrière m (min.)											7,5	7,5	7,5	7,5						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)											7,1	8,3	8,3	8,3						
	Profondeur m (min.)											7,1	7,1	7,1	7,1						
	Superficie m² (min.)											60	70	60	60						
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)											-/9	-/9	-/9	-/9						
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																				
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																				
Matériaux de revêtement	Murs											Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
	Toiture											Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière																					
SECTION I - Note																					
</																					



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-08							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																		
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2														
3		Commerce (C)																
4		Industrie (I)																
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)																
6		Public et institutionnel (P)																
7		Récréatif (R)																
8		Agricole (A)																
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
10	Usage principal spécifiquement permis																	
11	Usage principal spécifiquement exclu																	
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis																
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu	HC2	HC2														
14	Usages mixtes																	
15	Usage conditionnel																	
16	Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																		
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●														
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
20	Superficie m² (min.)		1 000	1 000														
21	Frontage simple m (min.)																	
22	Largeur m (min.)		20	20														
23	Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																		
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2														
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●														
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
27	C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
28	Espace végétalisé % (min.)																	
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA	NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I													
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-														
32		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-														
33		Latérale m (min.)	3	3														
34		Arrière m (min.)	7,5	7,5														
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1														
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1														
37		Superficie m² (min.)	60	60														
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11														
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2														
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
43																		
44																		
45																		
46																		
47																		
48																		
49																		
50																		
SECTION I - Note																		
51																		
52																		
53																		
54																		
55																		
56																		
57																		
58																		
59																		
60																		
SECTION J - Amendement																		
61																		
62																		
63																		
64																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-09						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2														
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2														
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		●	●														
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		600	600														
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		20	20														
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	3	3														
	Arrière m (min.)	7,5	7,5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	70														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Zone									
H-10									
a b c d e f g h									
SECTION A - Zone agricole permanente									
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone									
SECTION B - Usage									
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2						
	Commerce (C)								
	Industrie (I)								
	Pôle de création et d'innovation (PCI)								
	Public et institutionnel (P)								
	Récréatif (R)								
	Agricole (A)								
	Intérêt écologique et conservation (ECO)								
Usage principal spécifiquement permis									
Usage principal spécifiquement exclu									
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis								
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2						
Usages mixtes									
Usage conditionnel									
Contingentement de certains usages									
SECTION C - Infrastructure requise									
Réseau d'aqueduc municipal		•	•						
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
Superficie m² (min.)		600	750						
Frontage simple m (min.)									
Largeur m (min.)		18	18						
Profondeur m (min.)									
SECTION F - Occupation									
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)									
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)									
Espace végétalisé % (min.)									
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA					
SECTION G - Cadre bâti									
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-						
	Latérale m (min.)	3	4						
	Arrière m (min.)	7,5	7,5						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,3						
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1						
	Superficie m² (min.)	60	70						
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11						
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)								
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)								
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière									
SECTION I - Note									
SECTION J - Amendement									



Projet de Règlement de zonage numéro xxxx,
27 mai 2026



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						Zone		H-12	
		a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente									
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone								
SECTION B - Usage									
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3				
3		Commerce (C)							
4		Industrie (I)							
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)							
6		Public et institutionnel (P)							
7		Récréatif (R)							
8		Agricole (A)							
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)								
10	Usage principal spécifiquement permis								
11	Usage principal spécifiquement exclu								
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis							
13		Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2				
14	Usages mixtes								
15	Usage conditionnel								
16	Contingentement de certains usages								
SECTION C - Infrastructure requise									
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●				
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●				
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois				
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
20	Superficie m² (min.)		600	750	750				
21	Frontage simple m (min.)								
22	Largeur m (min.)		20	22	25				
23	Profondeur m (min.)								
SECTION F - Occupation									
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3				
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●				
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)								
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)								
28	Espace végétalisé % (min.)								
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA				
SECTION G - Cadre bâti									
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I			
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-				
32		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-				
33		Latérale m (min.)	3	3	3				
34		Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5				
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1				
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1				
37		Superficie m² (min.)	60	60	60				
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-12	-12	-12				
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)							
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)							
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
SECTION H - Disposition particulière									
43									
44									
45									
46									
47									
48									
49									
50									
SECTION I - Note									
51									
52									
53									
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
SECTION J - Amendement									
61									
62									
63									
64									



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-13						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		•															
Réseau d'égout sanitaire municipal		•															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		600															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		20															
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-															
	Latérale m (min.)	3															
	Arrière m (min.)	7,5															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-14						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4	H6								
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2								
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•	•								
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•	•								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	750	750	750									
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	22	22	25									
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6	5/-								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•	•								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J	I	I	I								
	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
	Latérale m (min.)	3	4	4	4	4								
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,3	8,3	8,3	8,3								
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1								
	Superficie m² (min.)	60	70	70	75	75								
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-15						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4	H6								
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2								
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•	•								
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•	•								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	750	750	750									
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	22	22	25									
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/12	5/12								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•	•								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A							
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J,C	I,J	I	I	I								
	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-								
	Latérale m (min.)	3	4	4	4	4								
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,3	8,3	8,3	8,3								
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1								
	Superficie m² (min.)	60	70	70	75	75								
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-16
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H6						
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2						
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages											
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•						
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		600	750	750							
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		20	22	22							
Profondeur m (min.)											
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	5/12						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A				
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J	I	I						
	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-						
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-						
	Latérale m (min.)	3	4	4	4						
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,3	8,3							
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	60	70	70							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/11						
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	1/2	1/2	2/3	2/3						
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière											
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-17
SECTION A - Zone agricole permanente											
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										
SECTION B - Usage											
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4					
3		Commerce (C)									
4		Industrie (I)									
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)									
6		Public et institutionnel (P)									
7		Récréatif (R)									
8		Agricole (A)									
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)										
10	Usage principal spécifiquement permis										
11	Usage principal spécifiquement exclu										
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis									
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2					
14	Usages mixtes										
15	Usage conditionnel										
16	Contingentement de certains usages										
SECTION C - Infrastructure requise											
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●					
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)										
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
20	Superficie m² (min.)		600	750	750	750					
21	Frontage simple m (min.)										
22	Largeur m (min.)		20	22	22	22					
23	Profondeur m (min.)										
SECTION F - Occupation											
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/5					
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●					
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)										
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)										
28	Espace végétalisé % (min.)										
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	A	A	A	A					
SECTION G - Cadre bâti											
30	Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I					
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-					
32		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-					
33		Latérale m (min.)	3	4	4	4					
34		Arrière m (min.)	7,5	8,3	8	8					
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1					
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1					
37		Superficie m² (min.)	60	70	70	70					
38		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9					
39	Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2					
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
SECTION H - Disposition particulière											
43											
44											
45											
46											
47											
48											
49											
50											
SECTION I - Note											
51											
52											
53											
54											
55											
56											
57											
58											
59											
60											
SECTION J - Amendement											
61											
62											
63											
64											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-18							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H4	H6															
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)			P1														
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis				(1)														
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•														
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		750	750	750														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		22	22	22														
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		4/40	5/-	4/80														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I,J													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	3	3	3														
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	8,3	8,3	8,3														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	80	80	80														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/15	-/15	-/15														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P101, P103																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-19							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4													
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2													
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•													
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	750	750	1 000													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		20	22	22	25													
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•	•													
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
	Latérale m (min.)	3	4	4	4													
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	8,3	8,3	8,3	8,3													
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1													
	Superficie m² (min.)	60	70	70	70													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/12	-/12	-/12	-/12													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-20							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)			H1														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/		Spécifiquement permis																
complémentaire/additionnel		Spécifiquement exclu		HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal				●														
Réseau d'égout sanitaire municipal				●														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)				Noyau Villageois														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				600														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				20														
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée				●														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire		A														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë		I														
		Avant m (min. / max.)		6/-														
		Avant secondaire m (min. / max.)		6/-														
Marges du bâtiment principal		Latérale m (min.)		3														
		Arrière m (min.)		7,5														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1														
		Profondeur m (min.)		7,1														
		Superficie m² (min.)		60														
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/9														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 2														
		Toiture		Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-21						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2											
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2											
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●											
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	750											
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	20											
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2											
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I										
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-											
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-											
	Latérale m (min.)	3	4											
	Arrière m (min.)	7,5	7,5											
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1											
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1											
	Superficie m² (min.)	60	70											
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11											
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1											
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1											
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-22	
		a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente									
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone								
SECTION B - Usage									
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H2	H3	H4				
3		Commerce (C)							
4		Industrie (I)							
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)							
6		Public et institutionnel (P)							
7		Récréatif (R)							
8		Agricole (A)							
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)								
10	Usage principal spécifiquement permis								
11	Usage principal spécifiquement exclu								
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis							
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2				
14	Usages mixtes								
15	Usage conditionnel								
16	Contingentement de certains usages								
SECTION C - Infrastructure requise									
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●				
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●				
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois					
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
20	Superficie m² (min.)		750	750	1 000				
21	Frontage simple m (min.)								
22	Largeur m (min.)		20	20	25				
23	Profondeur m (min.)								
SECTION F - Occupation									
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		2/2	3/3	4/8				
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●				
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)								
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)								
28	Espace végétalisé % (min.)								
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A			
SECTION G - Cadre bâti									
30	Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I				
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	8/-	8/-	10/-				
32		Avant secondaire m (min. / max.)	8/-	8/-	10/-				
33		Latérale m (min.)	6	6	6				
34		Arrière m (min.)	8	8	8				
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	6	6				
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1				
37		Superficie m² (min.)	50	50	50				
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-12	-12	-12				
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)							
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)							
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
SECTION H - Disposition particulière									
43									
44									
45									
46									
47									
48									
49									
50									
SECTION I - Note									
51									
52									
53									
54									
55									
56									
57									
58									
59									
60									
SECTION J - Amendement									
61									
62									
63									
64									



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-23							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																		
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H5															
3		Commerce (C)																
4		Industrie (I)																
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)																
6		Public et institutionnel (P)																
7		Récréatif (R)																
8		Agricole (A)																
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
10	Usage principal spécifiquement permis																	
11	Usage principal spécifiquement exclu																	
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis																
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu	HC2															
14	Usages mixtes																	
15	Usage conditionnel																	
16	Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																		
17	Réseau d'aqueduc municipal		●															
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
20	Superficie m² (min.)		600															
21	Frontage simple m (min.)																	
22	Largeur m (min.)		15															
23	Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																		
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
28	Espace végétalisé % (min.)																	
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A														
SECTION G - Cadre bâti																		
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	5/-															
32		Avant secondaire m (min. / max.)	5/-															
33		Latérale m (min.)	2															
34		Arrière m (min.)	3															
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	3,5															
36		Profondeur m (min.)																
37		Superficie m² (min.)	52															
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6															
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
41	Matériaux de revêtement	Murs																
42		Toiture																
SECTION H - Disposition particulière																		
43																		
44																		
45																		
46																		
47																		
48																		
49																		
50																		
SECTION I - Note																		
51																		
52																		
53																		
54																		
55																		
56																		
57																		
58																		
59																		
60																		
SECTION J - Amendement																		
61																		
62																		
63																		
64																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-24							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H1	H1														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		●	●															
Réseau d'égout sanitaire municipal		●																
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	1 500	3 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		15	25	50														
Profondeur m (min.)				60														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	1/1	1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	3	3	3														
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-25
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3							
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2							
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages											
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●							
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●							
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		500	500	500							
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		15	15	15							
Profondeur m (min.)		30 (2)	30 (2)	30 (2)							
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●							
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A					
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I,J						
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-							
	Latérale m (min.)	3	3	3							
	Arrière m (min.)	5	5	5							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	6	7,1							
	Profondeur m (min.)	6	6	7,1							
	Superficie m² (min.)	50	50	60							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	1/2	1/2	1/2							
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)	-/1	-/1	-/1							
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière											
		(1)	(1)	(1)							
SECTION I - Note											
(1) Nonobstant toute disposition contraire, l'aménagement pour une résidence unifamiliale isolée ou jumelée d'au plus une case de stationnement est autorisé dans la portion de la cour avant ou de la cour avant secondaire localisée en façade du bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment. Nonobstant toute disposition contraire, l'aménagement d'une aire de stationnement est autorisé en cour avant et en cour avant secondaire sous réserve, à l'exception d'un projet intégré, qu'elle ne soit aménagée en façade du bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment. Toute aire de stationnement aménagée en cour avant ou en cour avant secondaire doit être située au minimum à 2 m de la limite de toute ligne de rue et être dissimulée de la voie publique par un aménagement paysager.											
(2) Profondeur moyenne minimale : 45 m											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-26						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4	H6								
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2								
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15								
Profondeur m (min.)		30 (2)	30 (2)	30 (2)	30 (2)	30 (2)								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/-	5/-								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguée	J,C	I,J,C	I,J	I,J	I,J							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-	5/-	5/-	5/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-	5/-	5/-	5/-							
	Latérale m (min.)	3	3	3	3	3	3							
	Arrière m (min.)	5	5	5	5	5	5							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	6	6	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Profondeur m (min.)	6	6	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	50	50	60										
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/11	-/11	-/14								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	2/2	2/2	2/3	2/3	2/3								
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)	-/1	-/1	-/1	-/1	-/1	-/1							
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)								
SECTION I - Note														
(1) Nonobstant toute disposition contraire, l'aménagement pour une résidence unifamiliale isolée ou jumelée d'au plus une case de stationnement est autorisé dans la portion de la cour avant ou de la cour avant secondaire localisée en façade du bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment. Nonobstant toute disposition contraire, l'aménagement d'une aire de stationnement est autorisé en cour avant et en cour avant secondaire sous réserve, à l'exception d'un projet intégré, qu'elle ne soit aménagée en façade du bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment. Toute aire de stationnement aménagée en cour avant ou en cour avant secondaire doit être située au minimum à 2 m de la limite de toute ligne de rue et être dissimulée de la voie publique par un aménagement paysager.														
(2) Profondeur moyenne minimale : 45 m														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	H-27						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H3	H4	H6														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●														
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		500	500	500														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		15	15	15														
Profondeur m (min.)		30 (2)	30 (2)	30 (2)														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		3/3	4/-	5/-														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I,J														
	Avant m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-														
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	5/-	5/-	5/-														
	Latérale m (min.)	3	3	3														
	Arrière m (min.)	5	5	5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/14														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	2/3	2/3	2/4														
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)	-/1	-/1	-/1														
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
		(1)	(1)	(1)														
SECTION I - Note																		
(1) Nonobstant toute disposition contraire, l'aménagement d'une aire de stationnement est autorisé en cour avant et en cour avant secondaire sous réserve, à l'exception d'un projet intégré, qu'elle ne soit aménagée en façade du bâtiment principal, soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment. Toute aire de stationnement aménagée en cour avant ou en cour avant secondaire doit être située au minimum à 2 m de la limite de toute ligne de rue et être dissimulée de la voie publique par un aménagement paysager.																		
(2) Profondeur moyenne minimale : 45 m																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-28							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•														
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	750	750														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		20	22	22														
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		•	•	•														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I,J													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	3	4	4														
	Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	70	70														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-29						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone													
SECTION B - Usage														
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4	H6							
3		Commerce (C)												
4		Industrie (I)												
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)												
6		Public et institutionnel (P)												
7		Récréatif (R)												
8		Agricole (A)												
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)													
10	Usage principal spécifiquement permis													
11	Usage principal spécifiquement exclu													
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis												
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2							
14	Usages mixtes													
15	Usage conditionnel													
16	Contingentement de certains usages													
SECTION C - Infrastructure requise														
17	Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●							
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●							
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger	Vieux-Verger							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
20	Superficie m² (min.)		600	750	750	750	750							
21	Frontage simple m (min.)													
22	Largeur m (min.)		20	22	22	22	22							
23	Profondeur m (min.)													
SECTION F - Occupation														
24	Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/8	5/8							
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●							
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)													
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)													
28	Espace végétalisé % (min.)													
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti														
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I,J	I,J	I,J						
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-						
32		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-						
33		Latérale m (min.)	3	4	4	4	4	4						
34		Arrière m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5						
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1						
36		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1						
37		Superficie m² (min.)	60	70	70	70	70	70						
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/11	-/11	-/11	-/14						
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière														
43														
44														
45														
46														
47														
48														
49														
50														
SECTION I - Note														
51														
52														
53														
54														
55														
56														
57														
58														
59														
60														
SECTION J - Amendement														
61														
62														
63														
64														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-30							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)		H1															
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu		HC2														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)				Vieux-Verger														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				3 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				50														
Profondeur m (min.)				60														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée			●															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë		I														
		Avant m (min. / max.)		6/-														
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)		6/-														
		Latérale m (min.)		3														
		Arrière m (min.)		7,5														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1														
		Profondeur m (min.)		7,1														
		Superficie m² (min.)		60														
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/9														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 3														
		Toiture		Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares				●														
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-31						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H4															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		●															
Réseau d'égout sanitaire municipal		●															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		750															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		22															
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		4/24															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-															
	Latérale m (min.)	3															
	Arrière m (min.)	7,5															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	8,3															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	80															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/13,75															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-32						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H1	H1	H2	H2	H2							
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2							
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●			●									
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●		●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		1 000	1 500	3 000	1 000	1 500	3 000							
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	25	50	20	25	50							
Profondeur m (min.)				60			60							
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	1/1	1/1	2/2	2/2	2/2							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●	●							
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé		A	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière														
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-33						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H1	H1	H2, H3	H2, H3	H2, H3										
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2										
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		●			●												
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●		●	●											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne	Montagne	Montagne										
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		1 000	1 500	3 000	1 000	1 500	3 000										
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		20	25	50	20	25	50										
Profondeur m (min.)		30	30	60	30	30	60										
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	1/1	1/1	2/3	2/3	2/3										
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●	●										
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA : non autorisé	A	NA	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I,J	I,J	I,J										
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-										
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-										
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6										
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10										
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1										
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1										
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60										
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11										
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2										
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1										
SECTION H - Disposition particulière																	
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●	●	●										
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-34						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H5															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu	HC2															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal		●															
Réseau d'égout sanitaire municipal		●															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		600															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		15															
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
	Avant m (min. / max.)	6/-															
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-															
	Latérale m (min.)	2															
	Arrière m (min.)	4															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	3,5															
	Profondeur m (min.)																
	Superficie m² (min.)	52															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs																
	Toiture																
SECTION H - Disposition particulière																	
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●															
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-35						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H1	H1	H2, H3	H2, H3	H2, H3							
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2	HC2	HC2							
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●			●									
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●		●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		1 000	1 500	3 000	1 000	1 500	3 000							
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		25	25	50	25	25	50							
Profondeur m (min.)		30	30	60	30	30	60							
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	1/1	1/1	2/3	2/3	2/3							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●	●							
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
		A	NA	NA	A	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	8,5	8,5	8,5							
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière														
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●	●	●							
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-36						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4	H6								
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2	HC2								
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne	Montagne								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		600	600	600	600	600								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	20	20	20	20								
Profondeur m (min.)		30	30	30	30	30								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6	5/-								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●	●								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I,J	I	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	60	70	70	70	70	70							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-37								
												a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3															
	Commerce (C)																		
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)																		
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)																		
Intérêt écologique et conservation (ECO)																			
Usage principal spécifiquement permis																			
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																		
	Spécifiquement exclu																		
Usages mixtes																			
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●															
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●															
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)		600	600	600															
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)		20	20	20															
Profondeur m (min.)		30	30	30															
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A													
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I,J														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-															
	Latérale m (min.)	6	6	6															
	Arrière m (min.)	10	10	10															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1															
	Superficie m² (min.)	60	70	70															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																		
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																		
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																			
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●															
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●															
SECTION I - Note																			
SECTION J - Amendement																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-38
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4						
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2						
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●						
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		600	600	600	600						
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		20	20	20	20						
Profondeur m (min.)		30	30	30	30						
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●						
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé								
		A	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I	I					
		Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-					
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-					
		Latérale m (min.)	6	6	6	6					
		Arrière m (min.)	10	10	10	10					
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1					
		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1					
		Superficie m² (min.)	60	70	70	70					
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9					
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière											
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●	●						
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●						
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-39
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2								
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
	Intérêt écologique et conservation (ECO)										
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis									
		Spécifiquement exclu									
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2	HC2								
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		3 000	3 000								
Frontage simple m (min.)		50	50								
Largeur m (min.)											
Profondeur m (min.)		50	50								
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J							
		Avant m (min. / max.)	6/-	6/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-							
		Latérale m (min.)	3	3							
		Arrière m (min.)	6	6							
		Largeur m (min.)	7,1	7,1							
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)	7,1	7,1							
		Superficie m² (min.)	60	70							
		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9							
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2	Catégorie 2							
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière											
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●								
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●								
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						Zone		H-40					
						a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente													
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone													
SECTION B - Usage													
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4								
	Commerce (C)												
	Industrie (I)												
	Pôle de création et d'innovation (PCI)												
	Public et institutionnel (P)												
	Récréatif (R)												
	Agricole (A)												
Intérêt écologique et conservation (ECO)													
Usage principal spécifiquement permis													
Usage principal spécifiquement exclu													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis											
		Spécifiquement exclu											
Usages mixtes													
Usage conditionnel													
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2								
SECTION C - Infrastructure requise													
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)													
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)													
Superficie m² (min.)		1 000	1 000	1 000	1 000								
Frontage simple m (min.)													
Largeur m (min.)		20	20	20	20								
Profondeur m (min.)													
SECTION F - Occupation													
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/16								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)													
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)													
Espace végétalisé % (min.)													
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti													
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J	I,J	I	I							
		Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-							
		Latérale m (min.)	3	3	3	3							
		Arrière m (min.)	6	6	6	6							
		Largeur m (min.)	7,1	8,5	8,5	8,5							
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1							
		Superficie m² (min.)	60	70	70	70							
		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9							
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)											
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)											
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière													
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●	●								
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●								
SECTION I - Note													



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	H-41						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3										
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
	Intérêt écologique et conservation (ECO)													
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages							HC2	HC2	HC2					
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal							●	●	●					
Réseau d'égout sanitaire municipal							●	●	●					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)							Montagne	Montagne	Montagne					
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							600	600	600					
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							20	20	20					
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3										
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●										
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
		A	A	A										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë		I,J	I,J	I								
		Avant m (min. / max.)		6/-	6/-	6/-								
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)		6/-	6/-	6/-								
		Latérale m (min.)		3	3	3								
		Arrière m (min.)		6	6	6								
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1	8,5	8,5								
		Profondeur m (min.)		7,1	7,1	7,1								
		Superficie m² (min.)		60	70	80								
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/9	-/9	-/9								
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
		Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière														
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement							●	●	●					
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322							●	●	●					
SECTION I - Note														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	H-42						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4													
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2													
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●													
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	600	600	1 000													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		20	20	20	25													
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/24													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●													
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
		A	A	A	A													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I	I												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-												
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-												
	Latérale m (min.)	3	3	3	3	3												
	Arrière m (min.)	6	6	6	6	6												
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,5	8,5	8,5													
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1													
	Superficie m² (min.)	60	70	80	80													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/14													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●	●													
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●													
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	H-43						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4													
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2													
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●													
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	600	600	600													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		20	20	20	20													
Profondeur m (min.)		30	30	30	30													
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●													
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
		A	A	A	A													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I,J	I													
	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-													
	Latérale m (min.)	3	3	3	3													
	Arrière m (min.)	6	6	6	6													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,5	8,5	8,5													
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1													
	Superficie m² (min.)	60	70	80	80													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●	●													
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●													
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						Zone		H-44	
		a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente									
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone									
SECTION B - Usage									
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3					
	Commerce (C)								
	Industrie (I)								
	Pôle de création et d'innovation (PCI)								
	Public et institutionnel (P)								
	Récréatif (R)								
	Agricole (A)								
Intérêt écologique et conservation (ECO)									
Usage principal spécifiquement permis									
Usage principal spécifiquement exclu									
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis								
	Spécifiquement exclu								
Usages mixtes									
Usage conditionnel									
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2					
SECTION C - Infrastructure requise									
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●					
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)									
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne					
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)									
Superficie m² (min.)		600	600	600					
Frontage simple m (min.)									
Largeur m (min.)		20	20	20					
Profondeur m (min.)									
SECTION F - Occupation									
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●					
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)									
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)									
Espace végétalisé % (min.)									
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé						
SECTION G - Cadre bâti									
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C				
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-					
	Latérale m (min.)	3	3	3					
	Arrière m (min.)	6	6	6					
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1					
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1					
	Superficie m² (min.)	60	60	60					
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9					
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)								
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)								
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2					
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
SECTION H - Disposition particulière									
Article 276 du règlement de zonage - Exception pour stationnement		●	●	●					
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●					
SECTION I - Note									



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-45
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H4									
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
	Intérêt écologique et conservation (ECO)										
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal		●									
Réseau d'égout sanitaire municipal		●									
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne									
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		700									
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		20									
Profondeur m (min.)		30									
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		4/12									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●									
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé A								
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J,C								
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	8/-									
	Avant secondaire m (min. / max.)	8/-									
	Latérale m (min.)	4									
	Arrière m (min.)	8									
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	10,5									
	Profondeur m (min.)	7,1									
	Superficie m² (min.)	80									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9									
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2									
	Toiture	Catégorie 1									
SECTION H - Disposition particulière											
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●									
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						Zone	H-46						
						a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente													
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone													
SECTION B - Usage													
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1	H2	H3	H4								
	Commerce (C)												
	Industrie (I)												
	Pôle de création et d'innovation (PCI)												
	Public et institutionnel (P)												
	Récréatif (R)					R1							
	Agricole (A)												
Intérêt écologique et conservation (ECO)													
Usage principal spécifiquement permis						(1)							
Usage principal spécifiquement exclu													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis												
	Spécifiquement exclu												
Usages mixtes													
Usage conditionnel													
Contingentement de certains usages		HC2	HC2	HC2	HC2								
SECTION C - Infrastructure requise													
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●								
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●								
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)													
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne	Montagne								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)													
Superficie m² (min.)		600	600	600	600								
Frontage simple m (min.)													
Largeur m (min.)		20	20	20	20								
Profondeur m (min.)		30	30	30	30								
SECTION F - Occupation													
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	2/2	3/3	4/6								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●								
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)													
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)													
Espace végétalisé % (min.)													
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A								
SECTION G - Cadre bâti													
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J	I,J	I,J	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-							
	Latérale m (min.)	3	3	3	3	3							
	Arrière m (min.)	6	6	6	6	6							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	8,5	8,5	8,5								
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1								
	Superficie m² (min.)	60	70	80	80								
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9								
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1								
SECTION H - Disposition particulière													
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●	●								
SECTION I - Note													
(1) R102, R103													
SECTION J - Amendement													

Projet de Règlement de zonage numéro xxxx,
27 mai 2026



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	H-48								
												a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)			H1															
	Commerce (C)				C1														
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)																		
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)																		
Intérêt écologique et conservation (ECO)																			
Usage principal spécifiquement permis					(1)														
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/		Spécifiquement permis																	
complémentaire/additionnel		Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																			
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages																			
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal																			
Réseau d'égout sanitaire municipal																			
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																			
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)				5 000	5 000														
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)				50	50														
Profondeur m (min.)				60	60														
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée				●															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire		NA	NA														
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe		I	I														
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)		10/-	10/-														
		Avant secondaire m (min. / max.)		10/-	10/-														
		Latérale m (min.)		6	6														
		Arrière m (min.)		10	10														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1	7,1														
		Profondeur m (min.)		7,1	7,1														
		Superficie m² (min.)		60	60														
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/9	-/9														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 2	Catégorie 2														
		Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																			
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis				●	●														
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares				●	●														
SECTION I - Note																			
(1) C101, C102																			
SECTION J - Amendement																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	IND-01						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)	C2	C3	C4	C5	C7								
	Industrie (I)						I1, I2, I3, I4							
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)								P2					
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu								(1)					
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000					
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	20	20	20	20	20	20	20					
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I	I	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-					
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6					
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10					
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1					
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1					
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60	60	60					
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9					
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4					
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	IND-02						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)	C2	C3	C4	C5	C7								
	Industrie (I)						I1, I2, I3, I4							
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)								P2					
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu								(1)					
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•	•	•	•	•	•					
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000					
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		20	20	20	20	20	20	20	20					
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0					
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I	I	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-	15/-					
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6					
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10					
	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1				
Dimension du bâtiment principal	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1					
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60	60	60					
	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9	-/9				
Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
	Murs	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4					
Matériaux de revêtement	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1					
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-01								
a												b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																	
	Commerce (C)																		
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)																		
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)	A1	A2	A3															
Intérêt écologique et conservation (ECO)																			
Usage principal spécifiquement permis																			
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																		
	Spécifiquement exclu																		
Usages mixtes																			
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages												HC2							
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal																			
Réseau d'égout sanitaire municipal																			
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)												PAM	PAM	PAM	PAM				
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)												40 000	40 000	40 000	40 000				
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)												90	90	90	90				
Profondeur m (min.)												100	100	100	100				
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																			
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA																
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I																
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/100	30/-	30/-	30/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	20/-	30/-	30/-	30/-														
	Latérale m (min.)	6	5	5	5														
	Arrière m (min.)	10	15	15	15														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																	
	Profondeur m (min.)	7,1																	
	Superficie m² (min.)	60																	
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9																	
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	1/2																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																		
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2														
SECTION H - Disposition particulière																			
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis												●	●	●	●				
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares												●	●	●	●				
SECTION I - Note																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-02						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM															
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		4 000															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50															
Profondeur m (min.)		60															
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	9/100															
	Avant secondaire m (min. / max.)	9/-															
	Latérale m (min.)	6															
	Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●															
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-03							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)		R1 (1)															
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis			(1)															
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)				Montagne/PAM	Montagne/PAM													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				300 000	300 000													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				150	150													
Profondeur m (min.)				400	400													
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1	0/0													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA : non autorisé	NA	NA													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)		10/100	10/100														
	Avant secondaire m (min. / max.)		10/-	10/-														
	Latérale m (min.)		6	6														
	Arrière m (min.)		10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)		7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)		7,1															
	Superficie m² (min.)		60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)		-/9	-/9														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs		Catégorie 2	Catégorie 2														
	Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322				●	●													
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares				●	●													
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-04							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1 (1)																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)				PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				10 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				60														
Profondeur m (min.)				100														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/100																
	Avant secondaire m (min. / max.)	20/-																
	Latérale m (min.)	6																
	Arrière m (min.)	10																
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2																
	Toiture	Catégorie 1																
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis				●														
Article 340 du règlement de zonage - Coupe d'éclaircie				●														
SECTION I - Note																		
(1) : Usage résidentiel prohibé à une altitude de 550 mètres et plus.																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-05							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)			H1														
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/		Spécifiquement permis																
complémentaire/additionnel		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages				HC2														
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)				PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)				20 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)				60														
Profondeur m (min.)				100														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)				1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire		NA														
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë		I														
		Avant m (min. / max.)		20/100														
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)		20/-														
		Latérale m (min.)		6														
		Arrière m (min.)		10														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1														
		Profondeur m (min.)		7,1														
		Superficie m² (min.)		60														
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/9														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 2														
		Toiture		Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis				●														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares				●														
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PAM-06
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone			●								
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1									
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)		A1	A2	A3						
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		40 000	40 000	40 000	40 000						
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		90	90	90	90						
Profondeur m (min.)		100	100	100	100						
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA								
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I								
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/100	30/-	30/-	30/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)	20/-	30/-	30/-	30/-						
	Latérale m (min.)	6	6	6	6						
	Arrière m (min.)	10	15	15	15						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1									
	Profondeur m (min.)	7,1									
	Superficie m² (min.)	60									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9									
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière											
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●						
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●						
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	PAM-07						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)	A1	A2	A3														
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		40 000	40 000	40 000	40 000													
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		90	90	90	90													
Profondeur m (min.)		100	100	100	100													
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0													
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/100	30/-	30/-	30/-													
	Avant secondaire m (min. / max.)	20/-	30/-	30/-	30/-													
	Latérale m (min.)	6	6	6	6													
	Arrière m (min.)	10	15	15	15													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●													
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●													
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PCI-01
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)										
	Commerce (C)	C1									
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)		R1	R2							
	Agricole (A)				A1	A2	A3	A4			
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis		(1)									
Usage principal spécifiquement exclu				(2)							
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis									
		Spécifiquement exclu									
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages			R103	R204							
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000							
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		60	60	60							
Profondeur m (min.)		100	100	100							
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)											
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A					
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I	I	I	I	I	I	
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	
		Avant secondaire m (min. / max.)	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	30/-	
		Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6	
		Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10	
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1						
		Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1						
		Superficie m² (min.)	60	60	60						
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9						
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	
SECTION H - Disposition particulière											
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●	●	●		
SECTION I - Note											
(1) C125, C126											
(2) R207											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-01						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/	Spécifiquement permis																
complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)																	
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)																	
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
	Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
	Latérale m (min.)	6															
	Arrière m (min.)	6															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)																
	Profondeur m (min.)																
	Superficie m² (min.)																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 5															
	Toiture	Catégorie 2															
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-02							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P2																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)			0/0															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	6															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)																
		Profondeur m (min.)																
		Superficie m² (min.)																
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)																
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 5															
		Toiture	Catégorie 2															
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-03						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)	I2												
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu			(2)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60		60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100		100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
		Avant m (min. / max.)	30/100		30/-	30/-	30/-	30/-						
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	30/-		30/-	30/-	30/-	30/-						
		Latérale m (min.)	6		6	6	6	6						
		Arrière m (min.)	15		15	15	15	15						
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)												
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
		Toiture	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														
(1) I202														
(2) P202, P205														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-04								
												a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																		
	Commerce (C)	C1																	
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)		P2																
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)																		
	Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis		(1)	(2)																
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																	
		Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes		•	•																
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages																			
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal		•	•																
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•																
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois																
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)																			
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)																			
Profondeur m (min.)																			
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)																			
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																			
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A														
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë																	
		Avant m (min. / max.)		6/-	-/10														
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)		6/-	-/10														
		Latérale m (min.)		4	6														
		Arrière m (min.)		8,3	10														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)		7,1															
		Profondeur m (min.)		7,1															
		Superficie m² (min.)		60															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)		-/13	-/11														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement		Murs		Catégorie 1	Catégorie 1														
		Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																			
SECTION I - Note																			
(1) C111																			
(2) P101, P105																			
SECTION J - Amendement																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	PUB-05						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P1																
	Récréatif (R)		R1	R2														
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis		(1)		(3)														
Usage principal spécifiquement exclu			(2)															
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•														
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Village	Village	Village														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)																		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë																
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)																	
	Avant secondaire m (min. / max.)																	
	Latérale m (min.)																	
	Arrière m (min.)																	
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)																	
	Profondeur m (min.)																	
	Superficie m² (min.)																	
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)																	
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs		Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
	Toiture		Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P102, P108																		
(2) R103																		
(3) R201, R202, R206																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-06						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1 (7)												
	Commerce (C)		C1	C2	C6									
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)					P1	P2							
	Récréatif (R)								R1					
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)						
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
SECTION H - Disposition particulière														
(7) Ateliers d'artiste ou d'artisan		●												
SECTION I - Note														
(1) C113, C117, C120,														
(2) C203, C204														
(3) C601, C606, C607, C608														
(4) P101, P103, P107														
(5) P207														
(6) R102														
(7) Les spectacles présentés doivent porter sur les arts visuels, l'écriture ou les arts du cirque. Les ateliers ou studios d'artistes ainsi que les établissements d'enseignement doivent être consacrés aux arts visuels, à l'écriture ou aux arts du cirque. L'utilisation temporaire des lieux pour la tenue d'activités extérieures ou intérieures liées aux arts visuels, à l'écriture ou aux arts du cirque (notamment des symposiums) est également autorisée.														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-07						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1	P2											
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)	(2)											
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
		Avant m (min. / max.)	10/-	10/-										
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-										
		Latérale m (min.)	6	6										
		Arrière m (min.)	10	10										
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)												
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6										
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2	Catégorie 2										
		Toiture	Catégorie 2	Catégorie 2										
SECTION H - Disposition particulière														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●											
SECTION I - Note														
(1) P103, P108														
(2) P201, P204														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-08							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P1																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)																		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire																
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë																
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)																
		Profondeur m (min.)																
		Superficie m² (min.)																
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/6															
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2															
		Toiture	Catégorie 2															
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P105																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-09						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H3	H4	H6										
	Commerce (C)				C1	C2								
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)							P1						
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2				HC2						
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●						
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●						
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		3/3	4/-	5/-	0/0	0/0	0/0							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal	I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C							
	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
Marges du bâtiment principal	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-10						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H3	H4	H6										
	Commerce (C)				C1	C2								
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)							P1						
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu		HC2	HC2	HC2				HC2						
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2										
Usages mixtes		●	●	●	●	●	●	●						
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●	●	●	●	●	●						
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		3/3	4/-	5/-	0/0	0/0	0/0							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C	I,J,C						
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-						
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6	6						
	Arrière m (min.)	10	10	10	10	10	10	10						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11	-/11						
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-11						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)		R1											
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis				(1)										
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2												
Usages mixtes		●	●											
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal		●	●											
Réseau d'égout sanitaire municipal		●	●											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A									
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)													
	Avant secondaire m (min. / max.)													
	Latérale m (min.)													
	Arrière m (min.)													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1											
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1											
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) R104														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS											Zone	PUB-12						
											a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																		
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
3		Commerce (C)	C1	C2														
4		Industrie (I)																
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)																
6		Public et institutionnel (P)			P1													
7		Récréatif (R)																
8		Agricole (A)																
9		Intérêt écologique et conservation (ECO)																
10	Usage principal spécifiquement permis		(1)	(2)														
11	Usage principal spécifiquement exclu																	
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
13		Spécifiquement exclu			HC2													
14	Usages mixtes		•	•	•													
15	Usage conditionnel																	
16	Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																		
17	Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•													
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•													
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois													
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
20	Superficie m² (min.)																	
21	Frontage simple m (min.)																	
22	Largeur m (min.)																	
23	Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																		
24	Logement par bâtiment (min. / max.)																	
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
28	Espace végétalisé % (min.)																	
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																		
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I,J,C	I,J,C	I,J,C												
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)																
32		Avant secondaire m (min. / max.)																
33		Latérale m (min.)																
34		Arrière m (min.)																
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)																
36		Profondeur m (min.)																
37		Superficie m² (min.)																
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11	-/11	-/14													
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																		
43																		
44																		
45																		
46																		
47																		
48																		
49																		
50																		
SECTION I - Note																		
51	(1) C112, C117, C120																	
52	(2) C203, C204																	
53																		
54																		
55																		
56																		
57																		
58																		
59																		
60																		
SECTION J - Amendement																		
61																		
62																		
63																		
64																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-13						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H2	H3	H4	H6									
	Commerce (C)					C1								
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)							P1						
	Récréatif (R)								R1		R2			
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis						(1)	(2)							
Usage principal spécifiquement exclu													(3)	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu	HC2	HC2	HC2	HC2			HC2						
Usages mixtes						●			●		●			
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages										R103				
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois	Noyau Villageois						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		500	500	500	500	500	500	500	500	500				
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		15	15	15	15	15	15	15	15	15				
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		2/2	3/3	4/4	5/-									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●	●	●	●									
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
		A	A	A	A	A	A	A	A	A				
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I,J,C	I,J,C	I	I	I	I	I	I				
		Avant m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-				
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-	6/-				
		Latérale m (min.)	2	2	2	6	2	2	2	2				
		Arrière m (min.)	4	4	4	10	4	4	4	4				
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1		7,1	7,1	7,1	7,1				
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)	30	30	30		30	30	30	30				
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/11	-/9	-/9	-/9	-/9				
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1				
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) C125														
(2) P102, P103														
(3) R203, R204, R205, R207														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-14						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)							Noyau Villageois							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
		Avant m (min. / max.)	10/-											
		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-											
Marges du bâtiment principal		Latérale m (min.)	6											
		Arrière m (min.)	10											
		Largeur m (min.)												
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
		En mètre(s) (min. / max.)	-/6											
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 1											
		Toiture	Catégorie 1											
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P105														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-15						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)	R1												
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Vieux-Verger												
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-												
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-												
	Latérale m (min.)	6												
	Arrière m (min.)	10												
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 1												
	Toiture	Catégorie 1												
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) R102														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-16
SECTION A - Zone agricole permanente											
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone										
SECTION B - Usage											
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)									
3		Commerce (C)									
4		Industrie (I)									
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)									
6		Public et institutionnel (P)	P1								
7		Récréatif (R)									
8		Agricole (A)									
9		Intérêt écologique et conservation (ECO)									
10	Usage principal spécifiquement permis		(1)								
11	Usage principal spécifiquement exclu										
12	Usage accessoire/	Spécifiquement permis									
13	complémentaire/additionnel	Spécifiquement exclu									
14	Usages mixtes										
15	Usage conditionnel										
16	Contingentement de certains usages										
SECTION C - Infrastructure requise											
17	Réseau d'aqueduc municipal										
18	Réseau d'égout sanitaire municipal										
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)										
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
20	Superficie m² (min.)										
21	Frontage simple m (min.)										
22	Largeur m (min.)										
23	Profondeur m (min.)										
SECTION F - Occupation											
24	Logement par bâtiment (min. / max.)										
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée										
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)										
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)										
28	Espace végétalisé % (min.)										
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé								
SECTION G - Cadre bâti											
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë								
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)									
32		Avant secondaire m (min. / max.)									
33		Latérale m (min.)									
34		Arrière m (min.)									
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)									
36		Profondeur m (min.)									
37		Superficie m² (min.)									
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)		-/6							
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)									
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)									
41	Matériaux de revêtement	Murs									
42		Toiture									
SECTION H - Disposition particulière											
43	Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●								
44											
45											
46											
47											
48											
49											
50											
SECTION I - Note											
51	(1) P105										
52											
53											
54											
55											
56											
57											
58											
59											
60											
SECTION J - Amendement											
61											
62											
63											
64											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-17						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P1															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis		(1)															
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis															
		Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)																	
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)																	
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)																	
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë															
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)															
		Avant secondaire m (min. / max.)															
		Latérale m (min.)															
		Arrière m (min.)															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)															
		Profondeur m (min.)															
		Superficie m² (min.)															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/6														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)															
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)															
Matériaux de revêtement		Murs															
		Toiture															
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●															
SECTION I - Note																	
(1) P105																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-18						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)												
		Avant secondaire m (min. / max.)												
		Latérale m (min.)												
		Arrière m (min.)												
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)												
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)			-/6									
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs												
		Toiture												
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P105														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-19						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P1															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis		(1)															
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis															
		Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)																	
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)																	
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)																	
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë															
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)															
		Avant secondaire m (min. / max.)															
		Latérale m (min.)															
		Arrière m (min.)															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)															
		Profondeur m (min.)															
		Superficie m² (min.)															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/6														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)															
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)															
Matériaux de revêtement		Murs															
		Toiture															
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
(1) P105																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-20						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P1															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis		(1)															
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis															
		Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)																	
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)																	
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)																	
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë															
Marges du bâtiment principal		Avant m (min. / max.)															
		Avant secondaire m (min. / max.)															
		Latérale m (min.)															
		Arrière m (min.)															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)															
		Profondeur m (min.)															
		Superficie m² (min.)															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/6														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)															
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)															
Matériaux de revêtement		Murs															
		Toiture															
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
(1) P105																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-22						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)		C1	C6													
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)				P1												
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis			(1)		(3)												
Usage principal spécifiquement exclu				(2)													
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		3 000	3 000	3 000													
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50	50	50													
Profondeur m (min.)		60	60	60													
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée		●															
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA												
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-													
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-													
	Latérale m (min.)	6	6	6													
	Arrière m (min.)	10	10	10													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1													
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1													
	Superficie m² (min.)	60	60	60													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/9	-/6												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2													
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1													
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
(1) C101, C102, C108																	
(2) C604																	
(3) P105																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-23						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)		P2								P1			
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis											(2)			
Usage principal spécifiquement exclu			(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		90	90	90	90	90	90	90						
Profondeur m (min.)		100	100	100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I										
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	10/100	30/-	30/-	30/-	30/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1											
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1											
	Superficie m² (min.)	60	60											
	En mètre(s) (min. / max.)	-/10	-/10									-/10		
Hauteur du bâtiment principal	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P202, P205														
(2) P105														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-24						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)													
	Avant secondaire m (min. / max.)													
	Latérale m (min.)													
	Arrière m (min.)													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs													
	Toiture													
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P105														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-25						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
		Avant m (min. / max.)												
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)												
		Latérale m (min.)												
		Arrière m (min.)												
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)												
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)				'-/6								
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs												
		Toiture												
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P105														
</														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	PUB-26						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)	P1												
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)													
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis		'(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
		Avant m (min. / max.)												
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)												
		Latérale m (min.)												
		Arrière m (min.)												
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)												
		Profondeur m (min.)												
		Superficie m² (min.)												
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)				-/6								
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs												
		Toiture												
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) P105														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	PUB-27							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone				●														
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P1																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)																		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë																
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)																	
	Avant secondaire m (min. / max.)																	
	Latérale m (min.)																	
	Arrière m (min.)																	
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)																	
	Profondeur m (min.)																	
	Superficie m² (min.)																	
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	'-/6																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs																	
	Toiture																	
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P105																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	REC-01												
a												b	c	d	e	f	g	h					
SECTION A - Zone agricole permanente																							
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																							
SECTION B - Usage																							
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																						
	Commerce (C)	C6																					
	Industrie (I)																						
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																						
	Public et institutionnel (P)																						
	Récréatif (R)		R1	R2																			
	Agricole (A)																						
Intérêt écologique et conservation (ECO)																							
Usage principal spécifiquement permis																							
Usage principal spécifiquement exclu												(1)											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																					
		Spécifiquement exclu																					
Usages mixtes												•	•	•									
Usage conditionnel																							
Contingentement de certains usages												R103		R204									
SECTION C - Infrastructure requise																							
Réseau d'aqueduc municipal												•	•	•									
Réseau d'égout sanitaire municipal												•	•	•									
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																							
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)												Montagne/PAM		Montagne/PAM		Montagne/PAM							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																							
Superficie m² (min.)												600		300 000		300 000							
Frontage simple m (min.)																							
Largeur m (min.)												15		150		150							
Profondeur m (min.)														400		400							
SECTION F - Occupation																							
Logement par bâtiment (min. / max.)																							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																							
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																							
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																							
Espace végétalisé % (min.)																							
Projet intégré		A : autorisé NA: non autorisé O : obligatoire										A		A		A							
SECTION G - Cadre bâti																							
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë										I		I		I							
		Avant m (min. / max.)										10/-		10/-		10/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)										10/-		10/-		10/-							
		Latérale m (min.)										3		6		6							
		Arrière m (min.)										5		10		10							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)										5		5		7,1							
		Profondeur m (min.)																					
		Superficie m² (min.)										30		30		30							
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)										-/9		-/9		-/9							
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																					
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																					
Matériaux de revêtement		Murs										Catégorie 2		Catégorie 2		Catégorie 2							
		Toiture										Catégorie 1		Catégorie 1		Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière																							
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322												•		•		•							
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares												•		•		•							
SECTION I - Note																							
(1) R207																							



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	REC-02							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)	C6																
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)		R1	R2														
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis				(1)														
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes		•	•	•														
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages			R103	R204														
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•														
Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne	Montagne	Montagne														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		600	20 000	20 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		15	60	60														
Profondeur m (min.)			100	100														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)																		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A												
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Latérale m (min.)	3	6	6														
	Arrière m (min.)	5	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	5	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)																	
	Superficie m² (min.)	30	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/11														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		•	•	•														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		•	•	•														
SECTION I - Note																		
(1) R207																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					Zone	REC-03						
					a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente												
1	Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage												
2	Classe d'usage principal permise	Habitation (H)										
3		Commerce (C)	C6									
4		Industrie (I)										
5		Pôle de création et d'innovation (PCI)										
6		Public et institutionnel (P)										
7		Récréatif (R)		R1	R2							
8		Agricole (A)										
9	Intérêt écologique et conservation (ECO)											
10	Usage principal spécifiquement permis		(1)		(2)							
11	Usage principal spécifiquement exclu											
12	Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
13		Spécifiquement exclu										
14	Usages mixtes		•	•	•							
15	Usage conditionnel											
16	Contingentement de certains usages			R103	R204							
SECTION C - Infrastructure requise												
17	Réseau d'aqueduc municipal		•	•	•							
18	Réseau d'égout sanitaire municipal		•	•	•							
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)												
19	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Montagne/PAM	Montagne/PAM	Montagne/PAM							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)												
20	Superficie m² (min.)		600	20 000	20 000							
21	Frontage simple m (min.)											
22	Largeur m (min.)		15	60	60							
23	Profondeur m (min.)			100	100							
SECTION F - Occupation												
24	Logement par bâtiment (min. / max.)											
25	Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
26	C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
27	C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
28	Espace végétalisé % (min.)											
29	Projet intégré	A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	A	A	A						
SECTION G - Cadre bâti												
30	Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I						
31	Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-							
32		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-							
33		Latérale m (min.)	3	6	6							
34		Arrière m (min.)	5	10	10							
35	Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	5	7,1	7,1							
36		Profondeur m (min.)										
37		Superficie m² (min.)	30	60	60							
38	Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9	-/9	-/11							
39		Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
40		Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
41	Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5							
42		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière												
43	Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		•	•	•							
44	Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		•	•	•							
45												
46												
47												
48												
49												
50												
SECTION I - Note												
51	(1) C601, C603, C605											
52	(2) R207											
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												
SECTION J - Amendement												
61												
62												
63												
64												



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-01							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		5 000																
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50																
Profondeur m (min.)		60																
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-																
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-																
	Latérale m (min.)	6																
	Arrière m (min.)	10																
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																
	Profondeur m (min.)	7,1																
	Superficie m² (min.)	60																
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9																
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2																
	Toiture	Catégorie 1																
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis										●								
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares										●								
SECTION I - Note																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	RUR-02						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)		R1											
	Agricole (A)			A1	A2	A3	A4							
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2	R103											
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM	PAM						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		60	60	60	60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		60	60	60	60	60	60	60						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA										
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I										
		Avant m (min. / max.)	10/100	10/100	30/-	30/-	30/-	30/-						
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	30/-	30/-	30/-	30/-						
		Latérale m (min.)	6	6	6	6	6	6						
		Arrière m (min.)	10	10	15	15	15	15						
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1	7,1										
		Profondeur m (min.)	7,1	7,1										
		Superficie m² (min.)	60	60										
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10	-/10										
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4						
		Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●						
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-03						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																
	Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)		5 000															
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)		50															
Profondeur m (min.)		60															
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-															
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
	Latérale m (min.)	6															
	Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1															
	Profondeur m (min.)	7,1															
	Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2															
	Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●															
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●															
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-04							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		5 000																
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50																
Profondeur m (min.)		60																
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1															
		Profondeur m (min.)	7,1															
		Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2															
		Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-05						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1															
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)																
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis																	
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis															
		Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingentement de certains usages		HC2															
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)			5 000														
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)			50														
Profondeur m (min.)			60														
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré			A : autorisé O : obligatoire	NA													
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
		Avant m (min. / max.)	10/-														
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-														
		Latérale m (min.)	6														
		Arrière m (min.)	10														
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1														
		Profondeur m (min.)	7,1														
		Superficie m² (min.)	60														
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9														
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)															
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)															
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2														
		Toiture	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																	
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares			●														
SECTION I - Note																	
SECTION J - Amendement																	



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-06							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		3 000																
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50																
Profondeur m (min.)		60																
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1															
		Profondeur m (min.)	7,1															
		Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 2															
		Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares										●								
SECTION I - Note																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-07							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		3 000																
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50																
Profondeur m (min.)		60																
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	10															
		Largeur m (min.)	7,1															
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)	7,1															
		Superficie m² (min.)	60															
		En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
		Murs	Catégorie 2															
Matériaux de revêtement		Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares										●								
SECTION I - Note																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-08
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1									
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)	A3									
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		5 000	20 000								
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		50	60								
Profondeur m (min.)		60	100								
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA							
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	30/-								
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-								
	Latérale m (min.)	6	6								
	Arrière m (min.)	10	15								
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1									
	Profondeur m (min.)	7,1									
	Superficie m² (min.)	60									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/11									
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 4								
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2								
SECTION H - Disposition particulière											
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●								
SECTION I - Note											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-09
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1									
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM									
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		10 000									
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		60									
Profondeur m (min.)		100									
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1									
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA								
		NA: non autorisé									
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I								
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	30/-									
	Avant secondaire m (min. / max.)	30/-									
	Latérale m (min.)	6									
	Arrière m (min.)	15									
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1									
	Profondeur m (min.)	7,1									
	Superficie m² (min.)	60									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/9									
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3									
	Toiture	Catégorie 1									
SECTION H - Disposition particulière											
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●									
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●									
SECTION I - Note											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-10							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis																		
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		HC2																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		5 000																
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		50																
Profondeur m (min.)		60																
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I															
		Avant m (min. / max.)	10/-															
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-															
		Latérale m (min.)	6															
		Arrière m (min.)	10															
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1															
		Profondeur m (min.)	7,1															
		Superficie m² (min.)	60															
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/9															
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs	Catégorie 3															
		Toiture	Catégorie 1															
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares										●								
SECTION I - Note																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-11
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1									
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)										
	Agricole (A)		A1	A2	A3						
Intérêt écologique et conservation (ECO)											
Usage principal spécifiquement permis											
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu										
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		HC2									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		10 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		40	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100	100	100	100						
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA								
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I								
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	30/-	30/-	30/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-	30/-	30/-						
	Latérale m (min.)	6	6	6	6						
	Arrière m (min.)	10	15	15	15						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1									
	Profondeur m (min.)	7,1									
	Superficie m² (min.)	65									
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10									
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)	1/2									
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2						
SECTION H - Disposition particulière											
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●						
SECTION I - Note											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-12								
												a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																	
	Commerce (C)																		
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)																		
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)	A1	A2	A3															
Intérêt écologique et conservation (ECO)																			
Usage principal spécifiquement permis																			
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																		
	Spécifiquement exclu																		
Usages mixtes																			
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages		HC2																	
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal																			
Réseau d'égout sanitaire municipal																			
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																			
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000	20 000														
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)		60	60	60	60														
Profondeur m (min.)		100	100	100	100														
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1																	
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																			
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA																
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I																
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	30/-	30/-	30/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-	30/-	30/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	15	15	15														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																	
	Profondeur m (min.)	7,1																	
	Superficie m² (min.)	65																	
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10																	
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																		
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																		
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2														
SECTION H - Disposition particulière																			
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●														
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●														
SECTION I - Note																			
SECTION J - Amendement																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	RUR-13								
												a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																			
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																			
SECTION B - Usage																			
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1																	
	Commerce (C)																		
	Industrie (I)																		
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																		
	Public et institutionnel (P)																		
	Récréatif (R)																		
	Agricole (A)	A1	A2	A3															
Intérêt écologique et conservation (ECO)																			
Usage principal spécifiquement permis																			
Usage principal spécifiquement exclu																			
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis	A1 (1)																	
	Spécifiquement exclu																		
Usages mixtes																			
Usage conditionnel																			
Contingentement de certains usages		HC2																	
SECTION C - Infrastructure requise																			
Réseau d'aqueduc municipal																			
Réseau d'égout sanitaire municipal																			
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																			
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000	20 000														
Frontage simple m (min.)																			
Largeur m (min.)		60	60	60	60														
Profondeur m (min.)		100	100	100	100														
SECTION F - Occupation																			
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																			
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																			
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																			
Espace végétalisé % (min.)																			
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA																
SECTION G - Cadre bâti																			
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I																
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	30/-	30/-	30/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-	30/-	30/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	15	15	15														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1																	
	Profondeur m (min.)	7,1																	
	Superficie m² (min.)	65																	
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10																	
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																		
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																		
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2														
SECTION H - Disposition particulière																			
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●														
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●														
SECTION I - Note																			
SECTION J - Amendement																			



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	RUR-14						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4								
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							90	90	90	90	90			
Profondeur m (min.)							100	100	100	100	100			
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I											
		Avant m (min. / max.)	10/100	30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6	6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1											
		Profondeur m (min.)	7,1											
		Superficie m² (min.)	65											
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●			
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	RUR-15						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)									R1				
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4								
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000						
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		90	90	90	90	90	90	90						
Profondeur m (min.)		100	100	100	100	100	100	100						
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I						I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	30/-		30/-		30/-		30/-		10/100			
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-		30/-		30/-		30/-		10/-			
	Latérale m (min.)	6	6		6		6		6		6			
	Arrière m (min.)	10	15		15		15		15		10			
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1									7,1			
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	65												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10									'-/10			
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4					
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2					
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●	●	●						
Article 346 du règlement de zonage - Coupe d'au plus 0,5 hectares		●	●	●	●	●	●	●						
SECTION I - Note														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	RUR-16						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)	A1	A2	A3	A4									
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM	PAM								
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)		40 000	40 000	40 000	40 000	40 000								
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)		90	90	90	90	90								
Profondeur m (min.)		100	100	100	100	100								
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)		1/1	0/0	0/0	0/0	0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/100	30/-		30/-		30/-		30/-					
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-		30/-		30/-		30/-					
	Latérale m (min.)	6	6		6		6		6					
	Arrière m (min.)	10	15		15		15		15					
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1												
	Profondeur m (min.)	7,1												
	Superficie m² (min.)	60												
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/10												
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●	●								
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●	●	●								
SECTION I - Note														
</														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	RUR-17						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)	H1												
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)													
	Agricole (A)		A1	A2	A3	A4								
Intérêt écologique et conservation (ECO)														
Usage principal spécifiquement permis														
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis													
	Spécifiquement exclu													
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages		HC2												
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)							40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)							90	90	90	90	90			
Profondeur m (min.)							100	100	100	100	100			
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)			1/1	0/0	0/0	0/0	0/0							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I											
		Avant m (min. / max.)	10/100	30/-	30/-	30/-	30/-							
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	30/-	30/-	30/-	30/-							
		Latérale m (min.)	6	6	6	6	6							
		Arrière m (min.)	10	15	15	15	15							
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)	7,1											
		Profondeur m (min.)	7,1											
		Superficie m² (min.)	60											
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)	-/10											
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)												
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)												
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
SECTION H - Disposition particulière														
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis							●	●	●	●	●			
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares							●	●	●	●	●			
SECTION I - Note														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS							Zone	CONS-01						
							a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente														
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone														
SECTION B - Usage														
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)													
	Commerce (C)													
	Industrie (I)													
	Pôle de création et d'innovation (PCI)													
	Public et institutionnel (P)													
	Récréatif (R)	R1												
	Agricole (A)													
	Intérêt écologique et conservation (ECO)		ECO1											
Usage principal spécifiquement permis		(1)												
Usage principal spécifiquement exclu														
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis												
		Spécifiquement exclu												
Usages mixtes														
Usage conditionnel														
Contingentement de certains usages														
SECTION C - Infrastructure requise														
Réseau d'aqueduc municipal														
Réseau d'égout sanitaire municipal														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)														
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)			Vieux-Verger	Vieux-Verger										
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)														
Superficie m² (min.)														
Frontage simple m (min.)														
Largeur m (min.)														
Profondeur m (min.)														
SECTION F - Occupation														
Logement par bâtiment (min. / max.)														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée														
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)														
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)														
Espace végétalisé % (min.)														
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé											
SECTION G - Cadre bâti														
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë												
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)													
	Avant secondaire m (min. / max.)													
	Latérale m (min.)													
	Arrière m (min.)													
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)													
	Profondeur m (min.)													
	Superficie m² (min.)													
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)													
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)													
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)													
Matériaux de revêtement	Murs													
	Toiture													
SECTION H - Disposition particulière														
SECTION I - Note														
(1) R102 sans bâtiment														
SECTION J - Amendement														



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CONS-02							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1															
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu		(2)																
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis																
		Spécifiquement exclu																
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)										Montagne	Montagne							
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)																		
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë																
		Avant m (min. / max.)																
Marges du bâtiment principal		Avant secondaire m (min. / max.)																
		Latérale m (min.)																
		Arrière m (min.)																
Dimension du bâtiment principal		Largeur m (min.)																
		Profondeur m (min.)																
		Superficie m² (min.)																
Hauteur du bâtiment principal		En mètre(s) (min. / max.)																
		Nombre d'étage(s) (min. / max.)																
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)																
Matériaux de revêtement		Murs																
		Toiture																
SECTION H - Disposition particulière																		
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322										●	●							
SECTION I - Note																		
(1) R102																		
(2) Piste et sentier de vélo, piste et sentier équestre																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CONS-03							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO3														
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu		(2)																
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		R103																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		80 000	80 000	80 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		150	150	150														
Profondeur m (min.)		400	400	400														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/6														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●														
Article 340 du règlement de zonage - Coupe d'éclaircie		●	●	●														
Moratoire - Règlement de contrôle intérimaire # 322		●	●	●														
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
(2) Piste et sentier de vélo, piste et sentier équestre																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CONS-05							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO3														
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu		(2)																
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		R103																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		80 000	80 000	80 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		150	150	150														
Profondeur m (min.)		400	400	400														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/6														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●														
Article 347 du règlement de zonage - Coupe sur plus de 2 hectares		●	●	●														
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
(2) Piste et sentier de vélo, piste et sentier équestre																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CONS-06							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO3														
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu		(2)																
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		R103																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		Int. Eco.	Int. Eco.	Int. Eco.														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		80 000	80 000	80 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		150	150	150														
Profondeur m (min.)		400	400	400														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	0/0														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé															
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Avant secondaire m (min. / max.)	10/-	10/-	10/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/6														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 59 du règlement de lotissement		•	•	•														
Article 340 du règlement de zonage - Coupe d'éclaircie		•	•	•														
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
(2) Piste et sentier de vélo, piste et sentier équestre																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ECO-01
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)										
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)	R1									
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO2							
Usage principal spécifiquement permis		(1)									
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu			HC2, HC5							
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		R103									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal				•							
Réseau d'égout sanitaire municipal				•							
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)											
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000							
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		60	60	60							
Profondeur m (min.)		100	100	100							
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	1/1							
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA						
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I	I	I						
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/-	20/-	20/100							
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-							
	Latérale m (min.)	6	6	6							
	Arrière m (min.)	10	10	10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1							
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1							
	Superficie m² (min.)	60	60	60							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/9							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2							
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière											
SECTION I - Note											
(1) R102, R103											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ECO-02							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO2														
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu			HC2, HC5														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		R103																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal				•														
Réseau d'égout sanitaire municipal				•														
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		1 500	1 500	1 500														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		30	30	30														
Profondeur m (min.)		50	50	50														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/-	20/-	20/100														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/9														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ECO-03
SECTION A - Zone agricole permanente											
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone											
SECTION B - Usage											
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)										
	Commerce (C)										
	Industrie (I)										
	Pôle de création et d'innovation (PCI)										
	Public et institutionnel (P)										
	Récréatif (R)	R1									
	Agricole (A)										
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO2	ECO3						
Usage principal spécifiquement permis		(1)									
Usage principal spécifiquement exclu											
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis										
	Spécifiquement exclu			HC2, HC5							
Usages mixtes											
Usage conditionnel											
Contingentement de certains usages		R103									
SECTION C - Infrastructure requise											
Réseau d'aqueduc municipal											
Réseau d'égout sanitaire municipal											
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)											
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM	PAM						
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)											
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	20 000	20 000						
Frontage simple m (min.)											
Largeur m (min.)		60	60	60	60						
Profondeur m (min.)		100	100	100	100						
SECTION F - Occupation											
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	1/1	0/0						
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée											
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)											
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)											
Espace végétalisé % (min.)											
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA	NA					
SECTION G - Cadre bâti											
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I	I					
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/-	20/-	20/100	20/-						
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-	6/-						
	Latérale m (min.)	6	6	6	6						
	Arrière m (min.)	10	10	10	10						
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1						
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1	7,1						
	Superficie m² (min.)	60	60	60	60						
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/10	-/6						
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)										
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)										
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3						
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1						
SECTION H - Disposition particulière											
Article 58 du règlement de lotissement - Lots non desservis		●	●	●	●						
Article 340 du règlement de zonage		●	●	●	●						
SECTION I - Note											
(1) R102, R103											
SECTION J - Amendement											



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	ECO-04							
a												b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)																	
	Récréatif (R)	R1																
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)			ECO1	ECO2														
Usage principal spécifiquement permis		(1)																
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu			HC2, HC5														
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages		R103																
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)		PAM	PAM	PAM														
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)		20 000	20 000	80 000														
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)		60	60	120														
Profondeur m (min.)		100	100	200														
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0	0/0	1/1														
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA	NA	NA													
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguëe	I	I	I													
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)	20/-	20/-	20/100														
	Avant secondaire m (min. / max.)	6/-	6/-	6/-														
	Latérale m (min.)	6	6	6														
	Arrière m (min.)	10	10	10														
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Profondeur m (min.)	7,1	7,1	7,1														
	Superficie m² (min.)	60	60	60														
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)	-/6	-/6	-/10														
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs	Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3														
	Toiture	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																		
Article 59 du règlement de lotissement		●	●	●														
Article 340 du règlement de zonage - Coupe d'éclaircie		●	●	●														
SECTION I - Note																		
(1) R102, R103																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CF-01							
										a	b	c	d	e	f	g	h	
SECTION A - Zone agricole permanente																		
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																		
SECTION B - Usage																		
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																	
	Commerce (C)																	
	Industrie (I)																	
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																	
	Public et institutionnel (P)	P2																
	Récréatif (R)																	
	Agricole (A)																	
Intérêt écologique et conservation (ECO)																		
Usage principal spécifiquement permis										(1)								
Usage principal spécifiquement exclu																		
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel	Spécifiquement permis																	
	Spécifiquement exclu																	
Usages mixtes																		
Usage conditionnel																		
Contingentement de certains usages																		
SECTION C - Infrastructure requise																		
Réseau d'aqueduc municipal																		
Réseau d'égout sanitaire municipal																		
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																		
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																		
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																		
Superficie m² (min.)																		
Frontage simple m (min.)																		
Largeur m (min.)																		
Profondeur m (min.)																		
SECTION F - Occupation																		
Logement par bâtiment (min. / max.)										0/0								
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																		
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																		
C.O.S. : Occupation du sol % (min. / max.)																		
Espace végétalisé % (min.)																		
Projet intégré										A : autorisé O : obligatoire	NA: non autorisé	NA						
SECTION G - Cadre bâti																		
Structure du bâtiment principal										I: isolée J: jumelée C: contiguë	I							
Marges du bâtiment principal	Avant m (min. / max.)										10/-							
	Avant secondaire m (min. / max.)										10/-							
	Latérale m (min.)										6							
	Arrière m (min.)										10							
Dimension du bâtiment principal	Largeur m (min.)										7,1							
	Profondeur m (min.)										7,1							
	Superficie m² (min.)										60							
Hauteur du bâtiment principal	En mètre(s) (min. / max.)										-/9							
	Nombre d'étage(s) (min. / max.)																	
	Rez-de-chaussée m (min. / max.)																	
Matériaux de revêtement	Murs										Catégorie 3							
	Toiture										Catégorie 1							
SECTION H - Disposition particulière																		
SECTION I - Note																		
(1) P203																		
SECTION J - Amendement																		



ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS										Zone	CF-02						
										a	b	c	d	e	f	g	h
SECTION A - Zone agricole permanente																	
Zone agricole permanente applicable à l'intérieur de la zone																	
SECTION B - Usage																	
Classe d'usage principal permise	Habitation (H)																
	Commerce (C)																
	Industrie (I)																
	Pôle de création et d'innovation (PCI)																
	Public et institutionnel (P)	P2															
	Récréatif (R)																
	Agricole (A)																
Intérêt écologique et conservation (ECO)																	
Usage principal spécifiquement permis		(1)															
Usage principal spécifiquement exclu																	
Usage accessoire/ complémentaire/additionnel		Spécifiquement permis															
		Spécifiquement exclu															
Usages mixtes																	
Usage conditionnel																	
Contingementement de certains usages																	
SECTION C - Infrastructure requise																	
Réseau d'aqueduc municipal																	
Réseau d'égout sanitaire municipal																	
SECTION D - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (à titre indicatif seulement, se référer au règlement sur les PIIA pour les secteurs d'application)																	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)																	
SECTION E - Lot (sous réserve de dispositions particulières plus restrictives au règlement de lotissement)																	
Superficie m² (min.)																	
Frontage simple m (min.)																	
Largeur m (min.)																	
Profondeur m (min.)																	
SECTION F - Occupation																	
Logement par bâtiment (min. / max.)		0/0															
Réduction du nombre de logements existants par bâtiment prohibée																	
C.E.S. : Espace bâti / terrain % (min. / max.)																	
C.O.S. :Occupation du sol % (min. / max.)																	
Espace végétalisé % (min.)																	
Projet intégré		A : autorisé O : obligatoire	NA														
SECTION G - Cadre bâti																	
Structure du bâtiment principal		I: isolée J: jumelée C: contiguë	I														
		Avant m (min. / max.)	10/-														
		Avant secondaire m (min. / max.)	10/-														
Marges du bâtiment principal		Latérale m (min.)	6														
		Arrière m (min.)	10														
		Largeur m (min.)	7,1														
Dimension du bâtiment principal		Profondeur m (min.)	7,1														
		Superficie m² (min.)	60														
		En mètre(s) (min. / max.)	-/9														
Hauteur du bâtiment principal		Nombre d'étage(s) (min. / max.)															
		Rez-de-chaussée m (min. / max.)															
		Murs	Catégorie 3														
Matériaux de revêtement		Toiture	Catégorie 1														
SECTION H - Disposition particulière																	
SECTION I - Note																	
(1) P203																	